

Eyjeaux, bulletin municipal



N°52 Novembre 2020





SOMMAIRE

Edito	3
Le conseil municipal	4
Les infos de la mairie	9
L'équipe minoritaire	24
Dossier élections	25
Infos pratiques	39
Enfance et jeunesse	51
Les associations	56
Portraits	63
Etat civil	65
Infos utiles	66

Edito du Maire

Chères Egaliennes, chers Egaliens,

Pendant cette année 2020, la plupart des rendez-vous festifs et associatifs ont été annulés. Notre vie sociale et collective s'en est trouvée affectée, mais je tiens à adresser tous mes encouragements à tous les bénévoles associatifs qui ont dû s'adapter à cette situation inédite.

Je souhaite remercier dans cet édito tous les personnels de la commune qui se sont pleinement impliqués et adaptés aux dispositions imposées par la période pandémique. Cette implication concerne aussi tous nos partenaires institutionnels, les personnels de Limoges Métropole.

Je mettrai l'accent sur l'implication de notre équipe enseignante avec laquelle nous avons souvent échangé et adapté nos organisations, souvent la veille pour le lendemain, au vu des informations évolutives pas toujours simples à mettre en oeuvre. Nous l'avons fait avec responsabilité et bon sens, avec nos moyens humains et matériels. L'implication de chacun méritait d'être soulignée et je tenais à le faire.

Je remercie aussi plus largement tous les acteurs économiques, associatifs, de notre commune. La mise en évidence de l'utilité du travail de chacun d'entre nous, bien qu'elle ne soit pas à démontrer, est encore plus forte, et la solidarité mise oeuvre pendant cette période est un bien précieux que nous devons entretenir.

La nouvelle équipe municipale est déjà pleinement impliquée dans la vie communale. Elle s'est aussi attelée à de nouveaux projets : la réfection du mur d'enceinte du cimetière, la finalisation de l'agenda d'accessibilité avec la mise aux normes des toilettes de la salle des fêtes, la création d'une plateforme de stationnement permettant d'accueillir le comice agricole cantonal,...et sur d'autres dossiers qui avancent.

Nous avons souhaité souligner à travers ce bulletin notre attachement à la liberté d'expression en publiant plusieurs de nos caricatures réalisées par Ali HAMRA. Cela est pour nous tous bien plus qu'un clin d'oeil, mais symbolise pleinement notre attachement à la liberté d'expression, au droit de caricaturer.

Nous publions dans ce bulletin les différentes pièces du contentieux électoral des élections municipales de mars dernier, afin que chacune et chacun d'entre vous en prenne connaissance. Il est en effet important pour nous qu'aucun doute ne plane sur la sincérité des résultats électoraux, et sur notre implication dans le bon déroulement des opérations électorales.

Au moment où j'écis ces lignes, je ne sais pas encore si notre rendez-vous des vœux prévu le samedi 9 janvier 2021 sera assuré. Nous maintiendrons le lien quoi qu'il en soit en vous adressant un message en début d'année 2021.

Je vous avoue avoir hâte de pouvoir partager à nouveau des moments d'échanges, en toute tranquillité et sécurité avec vous. Nous le ferons dès que les risques sanitaires seront suffisamment diminués.

En attendant je vous demande prudence et bon sens, pour vous et pour les autres et je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année, et une agréable lecture de ce nouveau bulletin.

Jacques Roux



Le conseil municipal s'organise en différentes commissions afin de gérer les affaires communales:

- **Commission FINANCES**

Président : Jacques ROUX

Membres : Christian GRENIER - Karine MOULINARD - Jean-Luc BARRIERE - Patrick LAGAUTERIE - Véronique CHEPTOU - Martine GROS - Christian FAURE

- **Commission COMMUNICATION**

Présidente : Anne GIRAULT

Membres : Christian GRENIER - Clervie JOUANIE - Jean-Luc BARRIERE - Patrick LAGAUTERIE - Eric FAUCHER - Martine GROS

- **Commission AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE et ACTION SOCIALE**

Présidentes : Véronique CHEPTOU - Anne MALLET

Membres : Clervie JOUANIE - Dominique NOUHAUD - Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT - Martine GROS - Eric FAUCHER

- **Commission VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE**

Président : Patrick LAGAUTERIE

Membres : Jean-Paul PARROT - Clervie JOUANIE - Dominique NOUHAUD - Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT - Véronique CHEPTOU - Christian FAURE - Eric FAUCHER

- **Commission TRAVAUX et VOIRIE**

Présidents : Christian GRENIER - Jean-Paul PARROT

Membres : Karine MOULINARD - Anne MALLET - Christian FAURE - Eric FAUCHER

- **Commission URBANISME, DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Présidents : Jean-Luc BARRIERE - Dominique NOUHAUD

Membres : Jean-Paul PARROT - Karine MOULINARD - Anne MALLET - Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT - Anne GIRAULT - Eric FAUCHER - Christian FAURE

- **APPELS D'OFFRES**

Président: J. ROUX

Membres Titulaires: Jean-Luc BARRIERE - Anne MALLET - Eric FAUCHER

Membres Suppléants: Jean-Paul PARROT - Karine MOULINARD - Christian FAURE

Plus de détails sur le site de la mairie www.eyjeaux.com

Le conseil municipal



De gauche à droite:

Christian Grenier,
Gwendoline Binkovski-Faubert,
Anne Mallet,
Jean-Luc Barrière,
Clervie Jouanie,
Patrick Lagauterie,
Christian Faure,
Dominique Nouhaud,
Jean-Paul Parrot,
Jacques Roux,
Martine Gros,
Eric Faucher,
Anne Girault
Karine Moulinard



Et Véronique
Cheptou

Les délégations consenties aux adjoints et à certains conseillers sont bien entendu en lien avec leurs responsabilités dans les diverses commissions, les adjoints étant en mesure de suppléer le Maire dans l'ordre du tableau pour l'ensemble de ses attributions.

Ainsi plus spécifiquement,:

- ◇ Jean Luc Barrière dispose d'une délégation générale en matière d'urbanisme,
- ◇ Véronique Cheptou d'une délégation générale en matière d'affaires scolaires et sociales,
- ◇ Christian Grenier d'une délégation générale en matière de travaux,
- ◇ Anne Girault d'une délégation générale en matière de communication,
- ◇ Patrick Lagauterie, d'une délégation générale en matière de vie associative, et
- ◇ Jean Paul Parrot d'une délégation générale en matière de voirie.

Vous pouvez vous adresser à chacun d'entre eux dans leurs domaines respectifs, où ils sont en mesure de gérer avec les services et les autres élus les affaires courantes.

Des points réguliers sont faits lors de réunions entre le maire les adjoints et les conseillers délégués. Toutes les questions qui méritent un examen plus approfondi sont examinées en réunion hebdomadaire ou soumises à la commission correspondante.

Ce principe de fonctionnement basé sur des échanges réguliers, est une condition de bon fonctionnement de la municipalité.

Nous nous employons à le faire fonctionner au mieux.

Extraits des comptes rendus des séances du Conseil Municipal

La totalité des comptes rendus est consultable sur le site de la mairie:
<http://www.eyjeaux.com>

Séance du 21 novembre 2019

Finances

Le Conseil autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020, jusqu'au quart des crédits ouverts au budget 2019.

Le Conseil autorise la décision modificative n°2 relative à la fermeture du bar restaurant « le repaire d'Eyjeaux » et à la régularisation des écritures comptables s'y afférant.

Le Conseil émet un avis favorable, à douze voix pour et trois abstentions au principe d'une participation financière et à un conventionnement avec la crèche d'Aureil.

Le Conseil autorise la mise en location du local multiservice et fixe les tarifs.

Environnement

Le Conseil approuve à l'unanimité l'inscription au PDIPR des itinéraires « Le sentier de Muret », « Le sentier des ifs », « Le sentier du Puy » et « Le sentier du Pigeonnier et liaison », présentés par la commune d'Aureil et demande leur inscription PDIPR auprès du Département. Le Conseil approuve le programme d'extinction de l'éclairage public pour les villages de Lombardie, la Villatte, le Besaud et Laubaudie, de 23h30 à 6h du matin.

Patrimoine – Affaires foncières

Le Conseil adopte par 4 votes contre et 11 votes pour, la délibération qui approuve l'acquisition des parcelles au lieu-dit Maison Neuve et autorise le Maire à mener les démarches nécessaires à l'acquisition de ces parcelles et à signer tous documents liés à cette vente.

Séance du 17 décembre 2019

Finances

Le Conseil accepte de verser la somme de 1700 € au collègue Fernand LAGRANGE pour subventionner les voyages en Espagne et en Angleterre des enfants habitant Eyjeaux (les voyages n'ayant pu avoir lieu aux vues de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, l'enveloppe financière n'a pas été utilisée).

Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative n°3 visant à ajuster les écritures comptables suite à la vente à

titre gracieux ou à l'euro symbolique de parcelles jouxtant la voirie afin de procéder à son élargissement.

Communauté Urbaine

Le Conseil vote à l'unanimité l'adhésion de la commune à un groupement de commande pour la fourniture d'équipements de protections individuelles, hors textiles, au profit des agents communaux.

Séance du 6 février 2020

Communauté Urbaine

A l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser le Maire à solliciter Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 3 390.26 € en faveur de l'aide au développement des Technologies de l'Information et de la Communication à caractère éducatif.

Finances

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le Maire à établir un contrat de vente d'herbe sur pied pour l'année 2020 et valide les tarifs de vente.

Le Conseil municipal autorise le Maire à conventionner avec l'école Simone Veil et l'IME René Bonnefond afin d'établir les modalités financières de l'accueil des spectacles du festival Au bout du conte.

A l'unanimité, le Conseil décide d'instaurer le paiement par carte bancaire pour les recettes de cantine et les recettes sous conditions de régie.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion tenu par le comptable et le compte administratif a été approuvé à 10 votes pour et 2 votes contre.

Le conseil attribue à l'unanimité une subvention au profit de l'association des Jeunes Agriculteurs.

Personnel

Suite à l'avis du Comité technique en date du 03 décembre 2019, le Conseil municipal statue à l'unanimité, sur la suppression de poste d'adjoint technique à 24/35ème au profit de la création d'un poste d'adjoint technique à temps plein.



Eve Payet

Les séances du conseil

Extraits des comptes rendus des séances du conseil municipal

Séance du 23 mai 2020

Election

Le Conseil Municipal proclame Monsieur ROUX Jacques, Maire de la commune d'Eyjeaux et le déclare installé. Le Conseil Municipal fixe à quatre le nombre d'adjoints au maire et sont désignés à 12 voix Monsieur Jean-Luc BARRIERE adjoint n°1, Madame Véronique CHEPTOU adjoint n°2, Monsieur Christian GRENIER adjoint n°3, Madame Anne GIRAULT adjoint n°4.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de deux postes de conseillers délégués et désigne Monsieur Jean-Paul PARROT conseiller délégué en charge de la voirie et Monsieur Patrick LAGAUTERIE conseiller délégué en charge de la vie associative et des manifestations.

Le Conseil municipal décide de minorer le montant des indemnités maximales de 20%. Le conseiller délégué en charge de la vie associative et culturelle renonce à percevoir des indemnités de fonction.

Personnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recourir à des agents non titulaires pour faire face aux remplacements des agents momentanément indisponibles.

Finances

Le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une remise gracieuse applicables sur les loyers des mois d'avril et mai pour le salon de coiffure l'Art de Pl'Hair et le magasin de fleurs Au coq'licot aux vues des fermetures subies dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

A douze votes pour, le Conseil adopte la modification de la tarification des services périscolaires dans le cadre de la réouverture des écoles post confinement. Le Conseil Municipal indique à l'unanimité de l'achat de parcelles situées lieudit Maison Neuve et précise que le prix de vente est fixé à 41 909.92€ pour une surface totale de 191 186m².

Séance du 25 juin 2020

Finances

Affectation résultat.

A l'unanimité, les taux d'imposition sont votés comme tel : TF 22.20% et TFNB 69%

Le budget 2020 est adopté à l'unanimité, voté en équilibre à 1 022 316.00€ en section de fonctionnement et à 742 910€ en section d'investissement.

Le Conseil valide à l'unanimité l'enveloppe des subventions au profit des associations pour un montant total de 3210 €

Ecole

A l'unanimité, les tarifs de cantine et de garderie sont votés à l'identique de l'année précédente.

Le Conseil décide à l'unanimité que le tarif des repas occasionnels pour la période du 11 mai au 03 juillet 2020 est 2.50€.

Election

A l'unanimité, les commissions communales sont présidées comme telle : Commission Finances présidée par M. Jacques ROUX ; Commission Communication présidée par Mme Anne GIRAULT ; Commission Affaires scolaires, Jeunesse et Action sociale présidée par Véronique CHEPTOU et Anne MALLET ; Commission Vie associative et culturelle présidée par Patrick LAGAUTERIE ; Commission Travaux et Voirie présidée par Christian GRENIER et Jean-Paul PARROT ; Commission Urbanisme, Développement et Environnement présidée par Jean-Luc BARRIERE et Dominique NOUHAUD.

Sont désignés à l'unanimité les correspondants défense, pandémie, sécurité routière respectivement comme suit : M. Jacques ROUX, Mme Véronique CHEPTOU et M. Christian GRENIER.

Personnel

Le Conseil vote à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1er septembre 2020 et d'inscrire au budget les crédits correspondants. Le tableau des emplois est mis à jour.

A l'unanimité, le Conseil valide les modifications des articles I-B et II-B du RIFSEEP tel que présenté et précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020.

Divers

Le Conseil à l'unanimité, autorise à titre exceptionnel, le prêt à titre gratuit de la petite salle du préfabriqué du 14 juillet au 21 août 2020, les mardis et mercredis matin, dans le cadre d'une activité professionnelle.

Le Conseil, à l'unanimité propose d'attribuer une aide exceptionnelle sur production de justificatif à une famille de la commune d'Eyjeaux en difficulté. L'aide prendra la forme d'un forfait évalué entre 50 et 100€ selon le montant des dépenses engagées par la famille.



Camille Bouriquet

Les séances du conseil

Extraits des comptes rendus des séances du conseil municipal

Séance du 10 juillet 2020

Election

Suite au vote du conseil, le conseil désigne à 12 voix les délégués en vue des élections sénatoriales comme suit Jacques ROUX, Véronique CHEPTOU, Jean-Luc BARRIERE et leurs suppléants Anne GIRAULT, Christian GRENIER, Anne MALLET.

Finances

Le Conseil autorise la décision modificative n°1 visant à modifier les écritures comptables concernant la remise gracieuse des loyers d'avril et mai 2020 des commerces : salon de coiffure et magasin de fleurs.

Séance du 24 septembre 2020

Environnement

Le Conseil autorise à l'unanimité la soumission au régime forestier pour les parcelles D 0022 et B 0674.

Personnel

Par 15 voix pour, le Conseil décide que le président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne est habilité à souscrire pour le compte de la commune d'Eyjeaux des contrats d'assurance statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Finances

A l'unanimité, le Conseil désigne Jacques ROUX pour représenter le conseil municipal d'Eyjeaux au sein de la CLECT. Le Conseil autorise à l'unanimité la prise en charge financière de l'extension d'eau potable au lieudit « Le Pradaud ».

A l'unanimité, le Conseil autorise la vente en l'état de deux vitrines réfrigérées de marque FRIBARCO, appartenant à la commune et dont le prix de vente s'élève à 500 euros ainsi que la vente exceptionnelle de bois, dont le prix est fixé à 50 €, d'un arbre tombé sur la commune.

Divers

A l'unanimité, le Conseil municipal vote son règlement intérieur.

Le Conseil autorise la location de la salle La Grange aux professionnels dont le siège social est basé sur la commune d'Eyjeaux et dont la pratique de l'activité ne présente aucune contrainte à être exercée dans ce lieu et fixe le tarif à 10€ /l'heure. Une possibilité d'une gratuité sur les trois premières séances est prévue sous condition.

ZOOM SUR ...

La voirie : une compétence Limoges Métropole

C'est en 2006 que Limoges Métropole s'est vue confier la gestion de l'ensemble des voiries communales. Cette compétence a été renforcée en 2019 par le passage de l'agglomération en Communauté Urbaine et le transfert du domaine public communal en domaine public communautaire.

L'entretien de nos voiries est donc l'affaire de Limoges Métropole mais vos élus veillent et c'est en concertation avec les agents municipaux et les agents techniques communaux qu'ils définissent les priorités d'entretien.

C'est ainsi que cette année 2020, une bonne partie de la route des Hauts de Gris (de la route d'Eymoutiers à l'IME) a été reprise en structure et revêtement de surface pour un montant avoisinant les 50 000 €.

Comme tous les ans, c'est à la fois par une entreprise



Jean-Paul Parrot

privée et en régie (agents municipaux et municipaux) que l'entretien courant a été réalisé par la technique dite du « Point à temps »*.

Ce sont un peu plus de 2,5 kms de chaussée qui ont été traités par cette technique : la route des Séchères, la route des Hauts de Gris (de Gris à Bellevue), l'Allée de la Vilatte, la route des Nouailles, et enfin le Pradaud.

*Le point à temps est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : nids de poules, arrachements, flasches, faiencages...

Les infos de la mairie

Le personnel qui œuvre pour la commune



Le personnel des services techniques

L'équipe du personnel technique est constituée de trois agents : Alain VIVION responsable des services techniques, Michaël MA-GAUDOUX et Jean Baptiste LATIMIER (de gauche à droite sur la photo) qui s'acquittent ensemble de nombreuses tâches en évolution permanente et en nombre croissant avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme.

L'une de leurs principales missions concerne l'entretien des espaces verts de la commune, toujours plus nombreux, mais également l'entretien du terrain de football, le désherbage des trottoirs, l'entretien du cimetière sans oublier les travaux de maintenance divers et variés au sein des bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes, multi-service etc...).

Ils interviennent également pour l'entretien des stations de retraitement des eaux usées, le fauchage des fossés, ainsi que sur des missions de goudronnage partiel sur le site de la commune mais aussi sur les communes voisines de BOISSEUIL, FEYTIAT et AUREIL pour le compte de LIMOGES METROPOLE Communauté Urbaine au titre de la réciprocité.

Bien entendu, ne sont mentionnées ici que les actions les plus importantes, lesquelles se trouvent enrichies de nombreux autres travaux dont il deviendrait fastidieux d'énumérer la liste.

Afin de les soutenir au mieux dans leurs missions, la commune d'EYJEAUX et LIMOGES METROPOLE Communauté Urbaine, les dotent régulièrement de nouveaux matériels. Les dernières acquisitions (tondo-broyeur, camion benne et broyeur de branches) apportent une facilité de travail supplémentaire. Ces matériels ont été favorablement accueillis par les agents. D'autres demandes sont en cours d'étude afin de continuer à améliorer leur outil de travail.

Merci à eux trois pour leur disponibilité et leur implication.



Christian Grenier

Le personnel qui œuvre pour la commune



Les secrétaires de mairie

En ces temps difficiles de crise, Eve Payet et Camille Bouriquet s'acquittent de leurs fonctions dans le plus grand respect des règles sanitaires en vigueur en s'attachant à ce que ces nouvelles organisations souvent changeantes, restent le plus transparentes et avec le moins de répercussions possibles sur le public.

Bien que la polyvalence reste de mise au sein du bureau, Eve est particulièrement en charge de la gestion des services, des personnels, du suivi budgétaire et administratif, sans oublier l'organisation des conseils municipaux ainsi que les relations avec les élus. Pour sa part, Camille traite les questions de voirie, d'urbanisme, de la gestion du cimetière et plus largement de toute forme de réglementation en général. Elle assure également l'accueil, le suivi financier des régies ainsi que le suivi de l'état civil.

Le travail des deux secrétaires étant très conséquent, des horaires adaptés permettent une meilleure disponibilité de leur part au moment de l'ouverture au public et leur permet de vous recevoir en ces moments délicats dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Prochaines élections (sous réserve)

Election	Date	Durée du mandat	Dernières élections
Départementales	2021	6 ans	22 et 29 mars 2015
Régionales	2021	6 ans	6 et 13 décembre 2015
Présidentielles	2022	5 ans	23 avril et 7 mai 2017
Législatives	2022	5 ans	11 et 18 juin 2017



Le directeur de l'ALSH

L'augmentation du nombre d'enfants à l'école et l'accroissement des tâches administratives à la mairie ont conduit la municipalité à augmenter le temps de travail de Florian Guy directeur de l'ALSH d'Eyjeaux ainsi que temps de travail de Maddy Anger, à 30/35 ième pour chacun.

Outre le travail concernant l'organisation et la gestion administrative de l'ALSH, Florian Guy a la charge des remplacements, et l'annualisation des temps du personnel.

Il travaille en concertation avec le secrétariat de la mairie, et les élus. Il est l'interlocuteur privilégié des employées de l'école et des enseignants.

Maddy Anger est présente quotidiennement sur les temps de garderie et ALSH et effectue des travaux administratifs auprès de Camille Bouriquet notamment en ce qui concerne la facturation de la restauration scolaire.



1321 Egaliens : une population dynamique, des besoins accompagnés.

1321, c'est le nombre d'habitants de notre commune d'après l'INSEE (en 2017, derniers chiffres connus). Et ce nombre augmente régulièrement : 20 à 25 habitants de plus par an ces dernières années, soit une hausse moyenne de près de 2% par an sur la décennie écoulée. Une hausse due pour moitié au renouvellement naturel de la population (en 2019 la commune a enregistré 18 naissances pour 9 décès) et pour moitié aux arrivées nettes de nouveaux habitants.

Une population en hausse régulière marquée par une très légère augmentation des plus de 60 ans (bien inférieure aux moyennes départementales) mais surtout une nette augmentation des 0-14ans. Autre indicateur, le nombre d'enfants scolarisés qui avoisine cette année les 170.

Ce dynamisme démographique, déjà stimulé lors du précédent mandat (créations de classes nouvelles à l'école, embellissement du bourg, soutien aux associations, aide à l'installation de commerces...), doit être conforté et accompagné, c'est l'un des enjeux du mandat en cours.

Face à cet enjeu plusieurs projets sont déjà initiés ou en passe de l'être :

Pour **accompagner les besoins des plus jeunes** : ac-

quisition de la « grange Roy » pour y déployer des salles dédiées aux activités scolaires et périscolaires, Pour **conforter l'offre de services marchands sur la commune** : réflexion sur la relance du restaurant multiservices, réflexion sur la création d'un rez de chaussée commercial dans la « maison faucher », aménagement d'un espace extérieur multi activités près du stade,

Pour **renforcer l'identité paysagère et rurale d'Eyjeaux** : valorisation du verger communal via un sentier d'interprétation, en partenariat avec Limoges Métropole, projet de jardin paysager partagé près de la Mairie, structuration du patrimoine forestier communal,

Pour **apporter de meilleurs moyens de fonctionnement aux associations locales** : mise à l'étude de la construction d'un « foyer des associations » permettant d'héberger dans de meilleures conditions les activités associatives...

Pour **assurer plus de cohésion et de solidarité** : projet de conseil municipal des jeunes, projet de création d'un CCAS

Ainsi, malgré les difficultés liées aux conditions sanitaires actuelles, les orientations tracées lors de la campagne électorales sont progressivement traduites en actes, avec en permanence le souci de favoriser la satisfaction des besoins personnels et collectifs tout en respectant un développement maîtrisé et respectueux de notre environnement communal.

Vos démarches administratives

Plus d'infos sur le site de la mairie ou sur le site www.service-public.fr, rubrique Papiers-Citoyenneté.

Inscriptions sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- ou vous pouvez venir en mairie munis de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile, à votre nom, de moins de 3 mois.

Cette procédure peut se faire tout au long de l'année.

Le recensement militaire (ou recensement citoyen) donne des droits

En quelques mots:

- À la mairie
- Pour les filles et les garçons français, dès 16 ans
- Avec ta carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile
- Pour obtenir l'attestation de recensement, pour effectuer la journée de défense citoyenne et pour l'inscription sur les listes électorale à ses 18 ans



Compte administratif : une gestion conforme aux prévisions budgétaires

La gestion budgétaire 2019 se solde par un montant de dépenses de fonctionnement de 798 576 euros et un montant de recettes de fonctionnement de 953 193 euros, ce qui donne un résultat excédentaire de fonctionnement de 154 616 euros.

C'est un résultat satisfaisant, fruit d'un travail effectué sur l'ensemble du mandat précédent. Ce niveau de résultat qu'il est souhaitable de maintenir permet d'envisager l'autofinancement nécessaire à la réalisation de nouvelles opérations. Cela reste un objectif budgétaire.

Du côté des investissements, 256 192 euros de dépenses pour 202 109 euros de recettes. Le résultat 2019 est de - 54081 euros. L'excédent antérieur reporté de 282 596 euros permet de dégager un solde d'investissement en résultat cumulé de 228514 euros.

Ce solde reporté sur les opérations 2020 permet de financer toutes les opérations engagées et non soldées fin 2019. Il s'agit en particulier des opérations d'aménagement du bourg et de création de la nouvelle salle de classe.



Jacques Roux

BUDGET PRIMITIF et COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Fonctionnement

	BP	CA		BP	CA
dépenses			recettes		
011 charges à caractère général	260 700,00	229 692,00	70 produits services du domaine	130 550,00	135 005,00
012 charges de personnel	495 400,00	464 998,00	73 impôts et taxes	530 083,00	552 432,00
65 charges de gestion courante	62 250,00	56 482,00	74 dotations et participations	201 180,00	195 880,00
014 atténuation de produits	27 148,00	27 148,00	75 autres produits de gestion courante	20 100,00	22 982,00
			013 atténuation de charges	30 000,00	37 976,00
66 charges financières	12 000,00	11 951,00	76 produits financiers	5,00	3,00
67 charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	77 produits exceptionnels	2 000,00	8 915,00
023 virement section investissement	53 133,00				
042 opérations d'ordre	2 287,00	8 306,00			
Total	913 918,00	798 577,00		913 918,00	953 193,00

Investissement

	BP	CA		BP	CA
dépenses			recettes		
20 immos incorporelles	10 000,00	4 200,00	13 subventions d'investissement	178 600,00	9 763,00
21 immobilisations corporelles	501 269,00	157 840,00	16 emprunts	80 000,00	0,00
23 immobilisations en cours	180 000,00	18 784,00	10 dotations fonds divers	26 999,00	33 729,00
204 subventions équipement versées	17 200,00	16 710,00	1068 excédent fonctionnement	147 511,00	147 511,00
13 sub investissement versées	7 200,00	0,00	021 virement section de fonctionnement	53 133,00	0,00
16 emprunts et dettes- cautions	59 858,00	57 658,00	040 opération d'ordre	2 287,00	8 306,00
040 opérations d'ordre	0,00	0,00	041 operation patrimoniale	1 000,00	1 000,00
041 opérations patrimoniales	1 000,00	1 000,00	024 cessions d'immo	2 600,00	0,00
			165 depot cautionnement reçu	1 800,00	1 800,00
Total	776 527,00	256 192,00		493 930,00	202 109,00

Les finances (suite)

Année 2020

Les données du budget primitif

Le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de chaque année. En année d'élection municipale ce délai est reporté au 30 avril 2020. Avec la crise sanitaire, ce délai a été reporté en 2020 au 30 juillet. Nous l'avons finalement voté à Eyjeaux juste après l'installation du nouveau Conseil Municipal le 25 juin 2020.

Nous avons maintenu dans les données budgétaires des éléments de dépenses et de recettes habituelles sachant que la pandémie apporterait des variations dans sa réalisation sur certains chapitres.

Nous avons revu à la hausse le chapitre des dépenses de produits d'hygiène afin de tenir compte du surcote lié à l'achat de masques et de produits désinfectants. Nos recettes de service garderie, cantine, location de salles et locaux, droits de place seront en baisse. C'est pourquoi nous avons décidé dans le cadre de ce budget d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de 2019 au fonctionne-

ment de l'année 2020 (à hauteur de 50 000 euros) afin d'absorber les pertes liées à l'effet COVID sur cet exercice 2020.

Cette mesure prudentielle s'accompagne par ailleurs d'une gestion attentive de toutes nos dépenses.

Nous avons choisi de bâtir ce budget sans hausses tarifaires, car cela nous semblait possible d'une part, et aussi compte tenu du contexte actuel particulier.

Du côté des investissements, cette année électorale est un peu une année de transition. Elle voit principalement se solder les opérations réalisées et engagées l'année précédente. Quelques opérations supplémentaires y sont néanmoins inscrites.

Ce budget a été voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020			
Fonctionnement			
dépenses		recettes	
011 charges à caractère général	272 818,00	70 produits services du domaine	151 550,00
012 charges de personnel	514 700,00	73 impôts et taxes	534 915,00
65 charges de gestion courante	64 000,00	74 dotations et participations	209 661,00
014 atténuation de produits	33 797,00	75 autres produits de gestion courante	17 100,00
		013 atténuation de charges	15 000,00
66 charges financières	10 000,00	76 produits financiers	5,00
67 charges exceptionnelles	501,00	77 produits exceptionnels	1 000,00
023 virement section investissement	95 793,00	résultat 2019 reporté	50 000,00
042 opérations d'ordre	30 707,00	042 opération d'ordre	43 085,00
Total	1 022 316,00		1 022 316,00
Investissement			
dépenses		recettes	
203 frais d'étude	5 800,00	13 subventions d'investissement	185 549,00
21 immobilisations corporelles	453 525,00	16 emprunts	82 100,00
23 immobilisations en cours	195 000,00	10 dotations fonds divers	15 130,00
16 emprunts et dettes- cautions	45 000,00	1068 excédent fonctionnement	104 617,00
040 opérations d'ordre	43 085,00	021 virement section de fonctionnement	95 793,00
041 opérations patrimoniales	500,00	040 opération d'ordre	30 707,00
		opérations patrimoniales	500,00
		001 excédent antérieur reporté	228 514,00
Total	742 910,00		742 910,00

2020 : Une année perturbée par la COVID



La pandémie que nous avons connue en cette année 2020 a eu de multiples incidences sur notre vie locale, et ce bien au delà de notre strict territoire communal ou intercommunal. Sur les élections municipales et intercommunales d'abord. Si pour la commune, les résultats municipaux étaient connus dès le 15 mars, le conseil municipal n'a pas pu s'installer. Ce sont les anciens conseillers qui ont assuré la continuité des missions pendant cette période jusqu'au 23 mai, date de l'installation définitive du nouveau conseil. Une installation qui a dû s'opérer à huis clos, dans des conditions inhabituelles.

Du côté de la communauté urbaine, l'installation du Conseil communautaire s'est effectuée au mois de juillet 2020, retardant ainsi la mise en place de la nouvelle équipe et la prise en charge des nouveaux dossiers.

Une part importante de notre activité aura été l'accompagnement de l'accueil scolaire, que ce soit au titre de la première période de confinement ou de la seconde : beaucoup d'adaptations ont été nécessaires, dans un contexte évolutif avec de nombreuses interrogations et questionnements en suspens. De nombreuses mesures ont été prises du côté de l'école. Nous devons remercier les enseignants et les personnels qui ont œuvré avec une forte implication pour maintenir le lien éducatif avec les jeunes tout en veillant à le faire avec le moins de risques possible. Grâce aux efforts de tous, l'essentiel a pu être préservé.

Une mobilisation importante des élus a aussi été en direction des personnes âgées pouvant connaître des difficultés pendant cette période.

Cet épisode pandémique a largement bouleversé nos calendriers de manifestations et les associations ont dû aussi s'adapter et souvent suspendre leurs activités et annuler leurs manifestations. Ainsi pas de marchés ni de dingomobiles cette année sur la commune, un choix raisonnable et largement compris par tous. Nous avons dû annuler le rendez-vous avec nos aînés*, des rendez-vous commémoratifs,

et des rendez-vous avec les citoyens que nous avons envisagés : réunion publique avec Orange pour connaître l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique**, réunion publique avec les services de Limoges Métropole pour présenter la nouvelle offre de transports depuis le 1^{er} novembre, consultation publique prévue pour l'aménagement du jardin de la mairie...

Ce retard dans notre installation et dans notre libre fonctionnement aura aussi induit un retard dans l'élaboration de nos projets. Nous avons toutefois continué à y travailler. La recherche d'un nouveau gérant pour notre commerce a ainsi été rendue plus compliquée et retardée.

Cette pandémie a des impacts budgétaires qui nous obligent à rester prudents et sans doute un peu plus attentistes : Avec plus de dépenses de produits d'hygiène, masques,... et moins de recettes de locations de locaux et de salles, moins de recettes de services (garderie et cantine, alsh), moins de droits de place, nous avons maintenu toutes les rémunérations des personnels,

Nous retiendrons de ces périodes, une attitude collective satisfaisante et solidaire. Malgré quelques égarements et réticences, chacun aura bien compris le risque potentiel lié à cette pandémie, et mesuré les conséquences des nombreuses questions qui, nous devons l'admettre, ne trouvent pas toujours des réponses .

* Le repas de fin d'année offert aux aînés a dû être annulé. Pour toutes celles et ceux qui ont plus de 70 ans, un colis a cependant été proposé. Pour en bénéficier, il faut retourner le coupon à la mairie. Cette année, nous avons offert la possibilité à ceux qui ne souhaitent pas bénéficier du colis, d'affecter le prix correspondant à une action sociale.

** Les premiers raccordements à la fibre optique initialement envisagés pour cette fin d'année 2020 ont pris du retard; ils ne devraient toutefois plus tarder...

Verger conservatoire des pommes anciennes : un sentier d'interprétation en chantier

Bourg rural dans la Communauté Urbaine, Eyjeaux dispose de nombreux atouts environnementaux et paysagers régulièrement portés et enrichis par les municipalités successives. Le verger conservatoire fait partie de ces pépites qui revêtent un caractère tantôt paysager, ou ludique, culturel, environnemental, et souvent éducatif.

Le verger conservatoire en est l'exemple même, et l'intérêt général qu'il recèle n'a pas échappé à la Communauté Urbaine lorsque la municipalité l'a proposé comme espace à mettre en valeur.

Cette reconnaissance va prochainement se traduire par la mise en place d'un parcours fléché pédagogique et ludique :

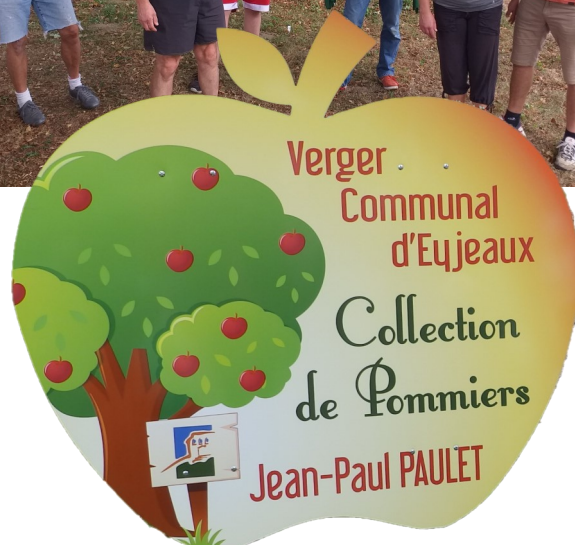
Plusieurs outils d'interprétation (panneaux didactiques et ludique) seront mis en place en différents lieux du verger. Celui-ci sera aussi mis en avant dans les publications et communications communautaires.

Portée et financée par Limoges Métropole, cette action déjà lancée, est élaborée en étroite partenariat avec la municipalité. Elle verra sa réalisation se concrétiser courant 2021. Ouvert à tous, situé au cœur du bourg, le verger a été planté à partir de 1998.

C'est Jean-Paul Paulet, un habitant d'Eyjeaux qui a effectué tout un travail de recherche et de greffe de ces anciennes variétés de pommiers de plein vent.

Mais sans attendre 2021, venez y (re) découvrir ses 36 variétés locales, utilisées pour leur intérêt gustatif, esthétique et de conservation, de production de jus, au nom qui évoque leur lieu d'origine (Belle de Linards, Calville de verneuil...) la consistance de la chair (Pierre, Fer...) ou encore la couleur et l'aspect (Belle-fille, Reinette blanc, orange, verte, Rouge des vignes...)

Et pensez à déguster le savoureux jus de pomme que la municipalité fait élaborer chaque année après une cueillette réalisée par les bénévoles des associations locales et les élus.



Qui peut ramasser les pommes?

Prioritairement ramassées par les élus, les bénévoles et les adhérents des associations locales pour faire du jus de pomme, les habitants du village peuvent également aller en cueillir quelques - unes pour confectionner un excellent dessert dominical, mais il n'est pas question de faire ses compotes pour tout l'hiver!



Maison de centre bourg: un petit coup de balai estival



Dominique Nouhaud

La chaleur de l'été n'a pas empêché la réalisation de travaux dans la cour arrière de la maison du 24 place de l'église propriété de la commune.

En préambule à un projet, en cours de réflexion, de requalification de cet immeuble dégradé, mais idéalement placé au cœur du bourg, sur la place de l'Eglise, il s'avérait indispensable de nettoyer et sécuriser l'arrière cour. Appentis en ruine, végétation envahissante généraient progressivement des nuisances pour le voisinage et les passants éventuels et gênaient les interventions futures sur le bâtiment.

Commandés par la mairie, les travaux, retardés par les événements sanitaires que nous connaissons, de déblaiement évacuation des gravats divers et stabilisation du sol ont été complétés par une reprise et consolidation d'un mur de clôture. La réutilisation des pierres issues des déblais et une maçonnerie traditionnelle au mortier de chaux, ont permis de conserver son caractère authentique à cette vieille cour.

Réalisation en concertation avec les riverains, soucis du détail, sont les maitres mots de ce chantier, réalisé par l'entreprise Nadaud .

Inscrit par la municipalité au titre des projets urbains du mandat, ce premier coup de pioche, certes modeste, marque néanmoins le début d'un projet global sur cet immeuble.

Nous vous en reparlerons prochainement.

Jardin de la mairie: un nouveau lieu de détente et de partage

Après l'aménagement de la place de l'Eglise, la municipalité a décidé d'entamer une réflexion sur l'aménagement du jardin de la mairie.

Nous avons envisagé d'organiser des consultations publiques sur ce sujet, mais les conditions sanitaires de cette année ne nous ont pas permis de les programmer. Nous allons donc réaliser cette consultation par le biais d'un questionnaire qui est cours de préparation et qui vous sera prochainement soumis.

Parmi les objectifs recherchés, il y a bien entendu l'aspect paysager et la valorisation patrimoniale, mais surtout l'idée de faire de ce lieu un espace partagé.

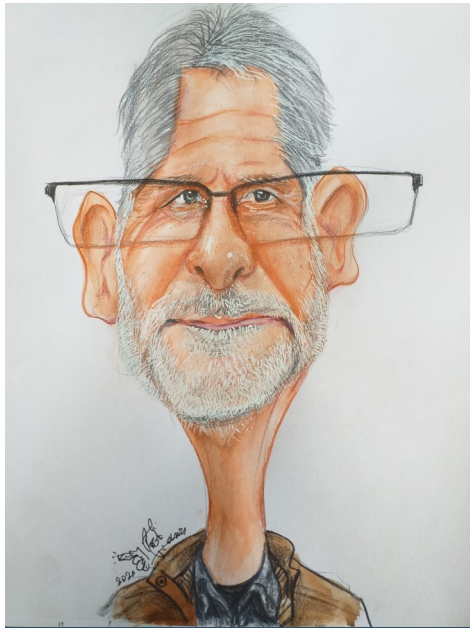
Nous souhaitons conserver et valoriser sa vocation de jardin en y créant des espaces dédiés à la valorisation des variétés anciennes, à la permaculture, mais aussi au jardinage traditionnel ; des espaces réservés aussi pour les écoles à des fins pédagogiques et enfin des espaces détente pour tous.

Voilà pour l'instant nos principales pistes de réflexions qui ne demandent qu'à être enrichies par les échanges que nous allons avoir.

Rendez-vous à très bientôt donc.



Projet de réhabilitation d'une grange en centre bourg



Jean-Luc Barrière

L'école publique Simone Veil d'Eyjeaux compte depuis plus de 5 années maintenant un effectif scolaire compris entre 160 et 170 élèves. Cette population scolaire est importante compte tenu de la population communale d'environ 1300 habitants. Cela en fait une spécificité Egalienne et nous impose un accompagnement soutenu. Nous avons dû en 2019 construire une nouvelle salle de classe, et la perspective de travaux sur la partie la plus ancienne de l'école (rendant indisponibles les locaux pendant cette période) nous impose de trouver un lieu d'accueil temporaire pour les écoliers, lieu d'accueil qui pourra par la suite être affecté à des usages annexes aux activités scolaires (salle de motricité, bibliothèque, alsh,.....)

Les extensions du bloc actuel ne sont plus possibles et il fallait donc rechercher des solutions de proximité répondant à nos attentes. Une grange située en cœur de bourg répondait à cette attente, et la municipalité a tenté en vain tout au long des années 2016 et 2017, de prendre contact avec son propriétaire. Elle a donc confié cette mission à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine afin qu'il entame des démarches ce qui a été fait en 2018. Devant l'absence de réponse persistante, il a été décidé d'engager une procédure d'expropriation.

Une Enquête préalable à la demande de déclaration d'utilité publique s'est donc déroulée du jeudi 24 septembre au lundi 12 octobre 2020. Un rapport doit être produit par le commissaire enquêteur préalable à la décision préfectorale.

Le site en question est une grange située sur les parcelles AB n°40 et 123. Il représente la seule alternative réaliste pour répondre à la stratégie d'aménagement car :

- elle évite une consommation d'espace que toutes les politiques publiques cherchent désormais à limiter ;
- le bâtiment se situe à proximité immédiate de l'école ce qui facilitera les déplacements des élèves ;
- le bâtiment est en déshérence et ne valorise pas l'image du centre-bourg sur lequel d'importants investissements ont été réalisés ;
- le périmètre DUP se situe dans le bourg, déjà desservi par les réseaux publics (voirie, eau, électricité, téléphone) ;
- le zonage du PLU permet le projet de réhabilitation ;
- il n'existe pas d'autre solution envisageable à proximité de l'école en dehors de la grange sur un emplacement plus proche.

Les surfaces de la grange permettraient d'envisager la création de deux plateaux sur deux niveaux d'une surface de plus de 90 m² chacun. Il est donc possible d'y envisager toutes les réponses aux attentes de la commune : possibilité d'y créer deux salles d'activités, possibilité d'y accueillir une classe maternelle avec son dortoir, possibilité d'y accueillir des activités périscolaires dans le cadre de l'ALSH. La salle du RDC sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Un dossier d'intention a été réalisé par l'Agence Technique Départementale 87 (ATEC 87) en 2017, et actualisé en mai 2019 par une étude technique sommaire également réalisée par l'ATEC.

Ce dossier important pour notre école et notre vie locale et sa valorisation patrimoniale est donc à suivre avec grand intérêt.



Action sociale : un engagement du conseil municipal !

L'expérience du mandat précédent, nous a montré la nécessité de structurer l'aide sociale que la commune peut apporter quand elle est sollicitée. Nous en avons fait un thème de notre campagne. C'est pourquoi, la commission « Affaires scolaires - jeunesse et Action sociale » effectue en ce moment des démarches auprès d'autres municipalités et auprès de professionnels de l'action sociale afin de nourrir sa réflexion pour la création d'un comité d'Action sociale. Ce comité aura comme objectif principal d'être en alerte vis-à-vis des familles ou personnes de la commune qui rencontreraient des difficultés personnelles, afin de :

- Les mettre en relation avec des professionnels de l'Action sociale qui pourront leur venir en aide;
- Leur apporter une aide matérielle ponctuelle;
- Leur permettre de participer à des actions pour rompre l'isolement de personnes seules.

Déjà, une action solidaire a été proposée aux aînés de la commune. La municipalité a proposé aux aînés qui ne souhaiteraient pas bénéficier du colis de Noël de nous en informer afin que la mairie puisse verser le montant du prix du colis au crédit du comité d'action sociale. Déjà de nombreux aînés ont répondu positivement à cette proposition. Merci pour cet élan de générosité !



Anne Mallet

Un conseil municipal des jeunes en 2021

L'équipe municipale en a fait un projet phare de la dernière campagne électorale. Comment permettre au plus grand nombre d'entre nous de participer à la vie de la commune et comment vivre ensemble et à apprendre les uns des autres.

En 2021, nous voulons ainsi agir avec les enfants / jeunes et souhaitons centrer une partie de notre action en direction des enfants/ jeunes en leur proposant de créer un conseil municipal des enfants/ jeunes.

Un conseil municipal des jeunes a pour vocation de :

- Permettre aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour leur collectivité et réfléchir avec eux aux améliorations pour le territoire
- Enrichir la politique jeunesse avec les propositions des jeunes
- Obtenir les points de vue des jeunes sur les dossiers de la collectivité, de leur vie quotidienne (déplacement, loisirs, culture, ...)
- Exercer enfants et jeunes à une citoyenneté active et leur permettre l'accès à la responsabilité et à l'autonomie.

La commission « Affaires scolaires, Jeunesse et Action sociale » élargie pour la préparation de ce travail a déjà pris des contacts avec des conseils municipaux de jeunes, auprès de l'ANACEJ association nationale de conseils d'enfants et de jeunes et avec différents partenaires de la commune pour construire un cadre à proposer aux jeunes / enfants.

2021 sera une année d'élection pour ceux qui voudront siéger au conseil municipal des jeunes ! Commencez déjà à y réfléchir avec vos camarades, vos enseignants, vos animateurs et vos familles !

Eyjeaux à l'heure du festival « Au bout du conte » en septembre !



Le festival « Coquelicontes » s'est envolé avec l'ancienne région Limousin.

Place désormais à la première édition du Festival « Au bout du Conte » porté par le Département de la Haute-Vienne et la bibliothèque départementale. Alors pour cette première édition, il n'était pas question d'annuler ! Les organisateurs ont repoussé les dates du festival qui, programmé en mai a eu lieu en septembre pour le bonheur de tous les spectateurs.

A Eyjeaux, trois spectacles ont eu lieu :

Olivier Ponsot conteur originaire du Pilat est venu à la rencontre des enfants de l'école et des jeunes de l'IME René Bonnefond. Qui est Olivier Ponsot : Comme il le dit lui-même : « il est rentré dans le conte par effraction pour dérober, au fur et à mesure, ses propres coffres intérieurs ». Le début de ses histoires : il ne le connaît pas bien. La fin, il n'en est pas sûr. Mais pour le milieu, il vous fait confiance... Valise à la main, cheveux peignés par tous les courants d'air du monde, ce baladin lance un nouvel art : conteur funambule sur corde vocale...



Gwendoline Binkowski-Faubert

Pour le spectacle « tout public » qui a eu lieu en soirée à la salle des fêtes d'Eyjeaux, nous avons choisi le spectacle « Amina » écrit et interprété par Malika Verlaguet. Conteuse aux racines occitanes, Malika Verlaguet est venue nous faire rêver en nous invitant à la suivre sur les traces des bêtes qui ont quelque-chose à nous à dire à nous les humains. En français et en occitan, les spectateurs se sont laissés toucher par les mots, ceux de l'imaginaire qui s'adressent avant tout au cœur de chacun. Mercès Héra Malika !

Ce soir-là, tous les spectateurs étaient heureux d'avoir pu assister à un spectacle en oubliant un peu les contraintes actuelles.

Merci aux organisateurs de la BDP et au conseil départemental !

Et pour la municipalité, la satisfaction d'avoir permis cette rencontre.

La fête du cochon 2020 restera finalement confinée...

Tout avait pourtant bien commencé : les bénévoles s'étaient retrouvés à la rentrée pour lancer les préparatifs de cette nouvelle édition tant attendue après l'annulation de la fête du jardin au mois de mai alors que nous étions tous sous le coup de la première vague de cette méchante épidémie.

Une préparation un peu particulière s'est lancée à partir du mois de septembre. En plus du travail habituel de démarchage et d'invitation des exposants, de réservation des matériels, de promotion de la manifestation, il fallait prendre en compte la protection des participants et des visiteurs face au COVID 19 : organisation, sens de circulation, espacement, hygiène des lieux.

Tout avait prévu pour permettre à chacun de participer à ce rendez-vous dans le respect des règles sanitaires.

Mais les contraintes s'accumulaient au fil des semaines. Ainsi il a fallu renoncer au repas du midi et à son traditionnel cochon à la broche, puis à la buvette, puis aux stands en intérieur, puis à tous les produits n'entrant pas dans la catégorie des biens de première nécessité.

Nous étions alors bien éloignés du concept initial de la fête du cochon, mais les perspectives d'un petit marché avec quelques producteurs restaient d'actualité.

La dégradation de la situation sanitaire nationale et les dernières mesures gouvernementales de confinement ont malheureusement mis un coup d'arrêt à ces projets.

A un moment où l'épidémie se trouve hors de contrôle, et où tout doit être fait pour inciter les gens à rester chez eux, nous ne pouvions plus proposer d'animations allant à l'encontre de ces prescriptions et favorisant des regroupements, même en prévoyant la mise en œuvre de mesures barrières.

Nous espérons tous jouer un bon tour de cochon à ce fichu virus, mais il aura une nouvelle fois été le plus fort : nous avons dû prendre la décision d'annuler la manifestation.

Mais nous ne baissons pas les bras pour autant, la fête du cochon reviendra à Eyjeaux, dans de bien meilleures circonstances.

Et avant cela, d'autres perspectives se dessinent, comme la préparation d'une manifestation que nous réaliserions peu après la sortie du confinement sans attendre la fête du jardin. Nous serions sur le modèle simple d'un marché, avec un nombre donné d'exposants.

Certains d'entre eux sont d'ores et déjà motivés pour participer. Et vous, serez-vous de la partie ? Si oui, nous pourrions même envisager dans le prolongement de créer un rendez-vous périodique. Le petit marché d'Eyjeaux, ça vous dirait ?

Vous y serez les bienvenus, et la bonne humeur ne sera pas masquée !

EYJEAUX
DIMANCHE 8 NOVEMBRE

Traditionnel
marché du cochon

6^{ème} édition

Annulé

VENTE VIANDE PORC LIMOUSIN
PRODUITS DU TERROIR
PLANTATIONS
ARTISANAT

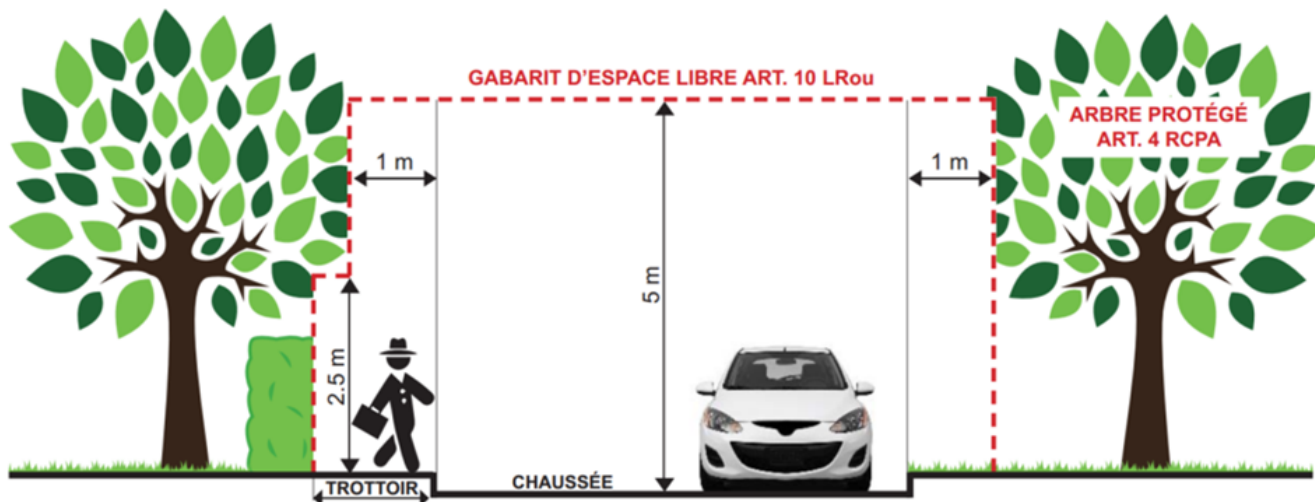
Porc du masque obligatoire

EPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les infos de la mairie

Un peu de civisme...

Rappels concernant la taille



Les haies et les arbres se taillent aussi sur le domaine public!

Il arrive fréquemment que les haies et les arbres de propriétés privées débordent sur les routes, les trottoirs et les chemins gênant ainsi la circulation et la visibilité avec le danger que cela peut représenter. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'entretenir ses limites de propriété.

Le maire peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage.

En outre, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L. 114-2 du code de la voirie routière qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques. Enfin, le maire peut aussi, sur la base de l'article R. 116-2 du code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies ».

Contrôles du SPANC

Contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif

La réglementation en vigueur impose aux communes d'exercer une mission de contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif équipant les maisons non raccordées au réseau public d'assainissement. Ils ont pour objectif notamment de s'assurer que les opérations d'entretien des ouvrages sont régulièrement effectuées et que l'installation ne subit pas de dégradations majeures pouvant être à l'origine de pollution.

Ces vérifications sont assurées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Limoges Métropole. La fréquence retenue de ces contrôles sur le territoire de l'agglomération est de 4 ans pour les dispositifs polluants et de 10 ans pour les autres. Ainsi, une 2ème campagne de vérifications sera menée à partir de septembre prochain sur quasi l'ensemble des installations existantes sur la commune soit environ 300 dispositifs. Pour cela, un avis de visite sera systématiquement adressé aux usagers concernés environ 2 à 3 semaines avant la date du contrôle. Un rapport complet lui sera transmis.

En application des articles R.2333-121 et 122 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces prestations donneront lieu au paiement d'une redevance auprès des propriétaires (montant pour l'année 2020 fixé par le Conseil Communautaire du 18/12/2019 : 79.80€ nets de taxe)



Les infos de la mairie

Il est important de rappeler, conformément à l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2019 réglementant les feux de plein-air, que le brûlage des déchets verts (ainsi que tout autre déchet) est interdit, toute l'année. Ceux-ci ont été à l'origine de nombreux départs d'incendie dans le département, lors de la première période de confinement. Que faire alors des déchets verts? Limoges Métropole, communauté urbaine propose 4 solutions: broyage, mulching, compostage, apport en déchèterie. A vous de choisir!



Un peu de civisme, suite...

Brûlage des déchets

Règles de bon voisinage

Choisir le bon moment
c'est moins dérangeant!



Extrait de l'arrêté du Maire n° 2019-016 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, après la date du 27 mai 2019, afin de limiter les nuisances sonores et les désagréments liés aux travaux de bricolage et de tonte. Ces activités sont limitées aux jours et horaires suivants:

Du lundi au vendredi :	8h30 -12h00 et de 14h30 à 19h30
Le samedi :	9h00 - 12h00 et de 15h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés :	10h00-12h00

Transport des déchets à la déchèterie

Nous constatons de plus en plus de déchets le long des routes en direction de la déchetterie communautaire de Lombardie. Si vous choisissez de vous rendre en déchèterie avec votre remorque, **c'est bien mais à condition que ceux ci arrivent à bon port...** Pour la sécurité de tous, et afin de préserver notre environnement, il vous est fortement recommandé de la bâcher ou de la sangler et de réduire votre vitesse. Ces geste éviteront à nos routes d'être parsemées de végétaux ou de déchets indésirables qui se retrouvent dans la nature ou dans les champs.

Nous sommes bien dans notre campagne alors respectons la ... !



Recrudescence des cambriolages: infos de la gendarmerie

Lutte contre les cambriolages : la règle des 3S

Sécuriser :

- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principales et secondaires...);
- Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Ne pas laisser non plus portes et fenêtres ouvertes, même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur;
- Ne pas laisser entrer chez soi des in-

connus ; vérifier la qualité des personnes se présentant comme agents de l'état (carte professionnelle) ;

- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique...);
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers...);
- Entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.

Surveiller :

- Demander à un voisin de confiance de

porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;

- Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles (Opération Tranquillité Vacances).

Signaler :

- Les cambrioleurs repèrent souvent les lieux avant de commettre leurs actes. Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation) ;
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire...

Campagne de changement de couvercles

Limoges Métropole a entrepris une campagne de changement de couvercles et d'autocollants jaunes.

Cette démarche entre dans le cadre du respect de la réglementation et de l'harmonisation de la couleur à l'échelle nationale, le jaune étant la couleur référence au tri.

Cette campagne se déroule pendant 3 mois sur l'ensemble du territoire de Limoges Métropole (septembre à novembre) et notamment la semaine 39 pour la commune d'Eyjeaux.

Seuls les bacs roulants de la marque Conteneur ont été dotés d'un couvercle jaune (240 et 360 litres). Concernant les autres conteneurs, il a été apposé une étiquette jaune (sur le couvercle ou dans la boîte aux lettres).

De plus, depuis le 1er juillet 2020 suite à la modernisation du Centre de Recyclage de Limoges Métropole de nouveaux déchets se sont invités dans notre bac de tri :



Alors soyez attentifs à changer vos habitudes et faire les bons gestes :

Trier n'a jamais été aussi simple ! Sur le territoire de Limoges Métropole,

vous pourrez déposer **tous vos emballages**, sans exception, dans le bac de tri : emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.

Seul le verre conservera un conteneur spécifique.

Plus d'emballages recyclés, c'est moins de déchets incinérés et plus de matière à réutiliser !



Karine Moulinard



Cliiink

Pour aller plus loin dans le tri des déchets, Limoges Métropole Communauté urbaine a équipé des bornes à verres d'un système Cliiink un peu partout sur son territoire afin d'inciter les usagers à trier un peu plus.

Cliiink vous permet, soit via l'application ou avec une carte (disponible à la mairie), de cumuler des points chaque fois que vous déposez du verre.

Ces points vous donnent droit à des remises chez différents partenaires.

Sur la commune, deux bornes sont équipées de ce système, l'une au centre bourg et une autre au Grand Bos. A vos verres et « cliiinkez »!!!

Egaliennes et Egaliens, vous avez été 287 à voter pour notre liste « EYJEAUX AUTREMENT », dans le contexte de pandémie COVID19 soit 49,23%, nous tenions à vous en remercier.

De ce scrutin, et pour un mandat de six ans, Eric FAUCHER, Martine GROS et Christian FAURE seront engagés dans le rôle d'une opposition constructive dans les différentes commissions et évènements communaux. Nous restons à l'écoute de toutes et tous.

Via notre site EYJEAUX AUTREMENT et page Facebook, nous communiquerons afin de donner une visibilité sur nos réflexions et actions.

Nous vous souhaitons une excellente fin d'année 2020 et protégez-vous en respectant les gestes barrières.

Martine Gros, Eric Faucher et Christian Faure

Suite aux résultats des élections municipales de mars dernier, les candidats de la liste « Eyjeaux Autrement » ont déposé un recours en annulation de l'élection auprès du Tribunal Administratif.

Dans un souci de transparence, nous avons choisi de publier les différentes pièces de cette procédure qui vient de trouver son terme avec le jugement rendu par le Tribunal. Il valide les résultats de l'élection. Vous trouverez donc ci après la requête déposée par la liste Eyjeaux Autrement en la personne de Gérard Picherit, le mémoire en défense que nous avons rédigé et déposé, et enfin la décision du Tribunal Administratif. Je vous laisse juger par vous-mêmes.

Il y est clairement établi que les opérations de vote se sont parfaitement déroulées lors de ce scrutin, et que l'équipe sortante en avait donc correctement préparé l'organisation, dans le respect des règles et en toute transparence.

Déjà en 2014, Monsieur Picherit avait contesté mon élection de Maire, sans succès. Il récidive avec son équipe en 2020 en demandant l'annulation du scrutin.

A ceux qui voudraient nous donner des leçons de démocratie, je répondrai simplement que le respect de la démocratie, c'est aussi de savoir accepter les résultats d'une élection, favorables ou non. Notre rôle d'élu est de veiller au bon déroulement des scrutins, et nous n'y avons pas failli.

Je tiens à souligner que toutes les opérations de vote ont été mises en place dans le strict respect des règles applicables (celles du code électoral et du code général des collectivités territoriales) et que nous ne pouvons être tenus pour responsables de la méconnaissance de ces dernières par de nombreux candidats de la liste Eyjeaux Autrement. Avant de contester ou de critiquer, il est bon de se documenter.... Comment un ancien premier magistrat de la commune pendant 3 mandats pouvait-il ignorer ces règles ? Comment de prétendus candidats à ce poste ont-ils pu faire preuve d'autant d'amateurisme ?

Cet épisode a mobilisé notre énergie à un moment où nous aurions préféré avancer sur des sujets qui concernent notre vie locale. Nous avons nous-même rédigé notre mémoire en défense sans recourir à un avocat dont les honoraires auraient grévé d'autant le budget communal.

Travailler pour l'intérêt de notre commune est bien notre préoccupation première. Malgré ce recours, notre engagement a été total dès notre élection dans le contexte que l'on connaît.

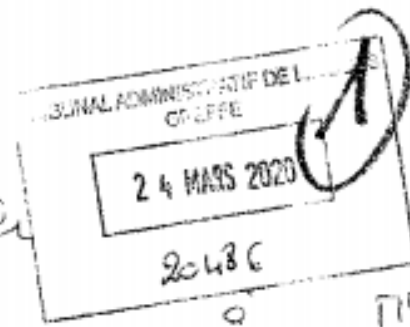
Nous allons désormais pouvoir travailler sereinement, avec toutes celles et ceux qui souhaitent réellement s'impliquer, et faire progresser notre commune, dans le respect de l'intérêt général.

Jacques roux

M^r Gérard PICHÉRIE

22, rue du Bourg Neuf
87220 EYJEAUX

g.picherit@orange.fr
06.75.47.34.31.



Le 17 mars 2020

M^r le Président
Tribunal administratif
1, cours VERGNAUD
87000 LIMOGES.

Monsieur le président,

Au lendemain du premier tour des élections municipales, à Eyjeaux, dont le résultat s'est avéré extrêmement serré, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les injustices dont nous avons été les victimes et qui ont inévitablement influé sur le résultat du scrutin du 15 mars.

Je veux au préalable vous informer que je suis élu conseiller municipal depuis 1978 et que j'ai exercé les fonctions de maire de la commune d'Eyjeaux de 1995 à 2014. Conseiller municipal minoritaire lors du dernier mandat, avec mes deux collègues, nous avons été mis au ban de la vie municipale, neillés dans nos interventions, non convoqués lors des commissions où nous étions membres, ignorés par le maire pendant six ans.

À chaque échéance électorale pendant mes mandats de maire j'ai toujours veillé à l'équité envers les listes en présence, laissant à chacune les mêmes chances. Or, lors de cette dernière campagne électorale, ce fut pour la liste "EYJEAUX AUTREMENT"

mencée par M^r FAUCHER Eric, un véritable parcours du combattant pour obtenir les documents réglementaires = la liste électorale a dû être demandée à plusieurs reprises avant de nous être communiquée, pour être lors de son dernier envoi, de surcroît, incomplète - sa dotation en étiquette nous a été refusée sous prétexte que la liste Roux n'en avait pas besoin (car sans doute réalisée avec le matériel de la mairie).

De plus, la liste du maire sortant a utilisé les locaux de la mairie pour les réunions préparatoires aux élections ainsi que pour fêter leur victoire, ce qui ne s'était jamais passé lors des échéances électorales précédentes. Notre liste, elle, a dû se débrouiller...

Cette position dominante s'est prolongée le jour des élections = la liste de M^r Faucher n'a pas eu la possibilité de désigner d'assesseurs pour le scrutin du 15 mars, elle a été privée de délégués présents dans le bureau de vote de 8^h00 à 18^h00 quand le délégué de la liste adverse accueillait les électeurs à l'entrée du bureau de vote...

Aucune information sur le déroulement du scrutin n'a été faite par le maire sortant - les clés de l'urne ont été confiées à deux candidats de la liste Roux et aucun représentant, ni sympathisant de notre liste n'était présent dans le bureau de vote, une grande partie de l'après-midi.

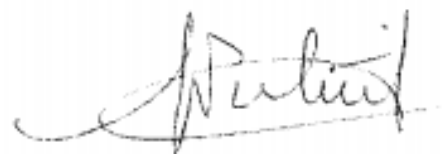
Toutes ces injustices pendant la campagne électorale et ces irrégularités, le jour du scrutin nous font penser que le résultat a pu être faussé en notre défaveur et au titre de l'article L268 du Code électoral, je vous

demande de prononcer la nullité des opérations électorales du 15 mars 1902 et de nous donner la possibilité de revenir devant les électeurs lors du scrutin du second tour quand il sera organisé et ce, sous la surveillance des services de la préfecture pour assurer le bon déroulement des élections à Esjeaux.

Nous tenons, bien entendu, à votre disposition toutes les preuves et correspondances liées à notre campagne électorale et à ce que nous annonçons.

Veuillez, croire, Monsieur le président, à l'expression de nos sincères salutations.

G. PICHERIT
"liste ESJEUX AUTREMENT"



Eyjeaux le 06 avril 2020

Mémoire déposé par :

Jacques ROUX, 25 allée du pré la vigne, 87220 EYJEAUX
(tél :06 95 06 87 19 – mail : jacques.roux.eyjeaux@free.fr)

Partagé par tous les élus de la liste « Pour aller plus loin » (Véronique CHEPTOU, Jean-Luc BARRIERE, Anne GIRAULT, Christian GRENIER, Anne MALLET, Patrick LAGAUTERIE, Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT, Dominique NOUHAUD, Clervie JOUANIE, Jean-Paul PARROT, Karine MOULINARD)

ELECTIONS MUNICIPALES du 15 mars 2020 Commune d'EYJEAUX

**Tribunal Administratif de Limoges
Protestation électorale n° 2000486-2**

Mémoire en Défense

Dans un courrier en date du 17 mars 2020, réceptionné au Tribunal Administratif de Limoges le 24 mars, Monsieur Gérard PICHERIT développe divers points et vous demande de prononcer la nullité des opérations électorales du 15 mars sur la commune d'Eyjeaux.

Par un courrier recommandé avec accusé de réception, en date du 31 mars, j'ai pris connaissance le 3 avril 2020 des termes de son courrier.

Je vais donc apporter des éléments de réponses à ce courrier et des précisions quant au déroulement des opérations de vote.

Dans son introduction, Monsieur Gérard PICHERIT fait état d'injustices et considère que la liste sur laquelle il figurait, intitulée « Eyjeaux Autrement » en aurait été victime.

Pour cela, il rappelle qu'il a été premier magistrat de la commune de 1995 à 2014, et qu'il a été élu conseiller minoritaire de 2014 à 2020. Il indique avoir été mis au banc de la vie municipale pendant cette dernière période.

Ce point ne soulève à nos yeux aucune anomalie dans le cadre du déroulement de la campagne électorale ainsi qu'au cours du scrutin du 15 mars dernier. Il n'est pas de nature à entacher le déroulement des opérations de vote. Même si cela n'a aucune incidence, je tiens toutefois à préciser que tous les élus ont été régulièrement conviés de la même manière aux commissions dont ils étaient membres, tout au long de ce mandat. Ni moi ni mon équipe ne pouvons porter la responsabilité d'un absentéisme de plus de 50 % aux séances plénières du conseil de certains élus minoritaires, toutes les convocations ayant été régulièrement transmises.

Ce point, qui n'est pas en lien direct avec les opérations électorales, n'appelle donc pas d'autre observation particulière de ma part.

- Monsieur Gérard PICHERIT évoque un parcours du combattant pour obtenir les documents réglementaires. Il indique que la liste électorale a dû être demandée à plusieurs reprises avant de lui être communiquée, et elle aurait été incomplète lors du dernier envoi.

Sur ce point, Monsieur Eric FAUCHER, tête de la liste « Eyjeaux Autrement » a effectivement demandé communication de la liste électorale à trois reprises :

- la première en date du 27 janvier 2020 reçue en mairie le 28 janvier. La liste lui a été transmise à sa demande sur fichier au format PDF le 30 janvier 2020.
- la seconde demande en date du 21 février 2020 a donné lieu à une nouvelle communication le 22 février 2020
- la troisième demande orale enfin en date du 28 février 2020 a donné lieu à un nouvel envoi en date du 28 février 2020

A chaque fois, la liste électorale transmise par courrier électronique a été extraite du dispositif ELIRE.

Des différences ont pu être constatées sur ces trois listes, la première communication ayant été demandée alors que les opérations de clôture n'étaient pas encore terminées.

Il n'y a donc eu sur ce point aucune rétention de notre part, et les délais de communication des documents ont été tout à fait corrects et conformes aux demandes émises.

Je souligne par ailleurs que Monsieur Gérard PICHERIT faisait partie de la commission de contrôle de la liste électorale qui s'est réunie le 20 février 2020 et qu'il a pu disposer à ce moment-là de toutes les informations relatives à la tenue de cette liste.

- Monsieur Gérard PICHERIT invoque un refus de dotations en étiquettes, et mentionne « un prétexte » que la liste ROUX que je conduisais n'en avait pas besoin.

Monsieur Eric FAUCHER a effectivement demandé oralement à ce que la collectivité imprime ses étiquettes pour réaliser les envois des professions de foi.

Nous avons examiné la position que nous devions prendre. Sachant que l'autre liste en présence que je conduisais, intitulée « Pour aller plus loin », avait déjà imprimé ses étiquettes sur les fonds personnels de ses candidats, sans recourir aux services de la mairie, il a été indiqué le 28 février 2020 à Monsieur Eric FAUCHER que la mairie ne pouvait prendre en charge cette impression dans un souci d'équité. Cette position a d'ailleurs été communiquée à Monsieur Eric FAUCHER après avoir pris l'avis des services de la préfecture qui ont conforté notre position.

Il n'y a donc eu aucune iniquité de traitement sur ce point entre les deux listes.

Je réfute par ailleurs formellement l'allusion (non appuyée de preuves) de Monsieur Gérard PICHERIT indiquant que nos étiquettes auraient été réalisées par le matériel de la mairie. Je dispose des factures d'achat d'enveloppes et d'étiquettes en date des 31 janvier 2020 et 10 février 2020 auprès d'Office Dépôt, et du fichier de publipostage, ces impressions ayant été réalisées sur nos matériels personnels.

- Monsieur Gérard PICHERIT indique que nous avons utilisé les locaux de la mairie pour des réunions préparatoires aux élections, ainsi que pour fêter notre victoire, et prétend que sa liste a dû se débrouiller.

Bien que ce chapitre ne fasse pas apparaître d'iniquité ou d'irrégularité à nos yeux (cela n'est pas interdit), je tiens à préciser qu'aucune demande de salle n'a été formulée tout au long de la campagne par les responsables de la liste « Eyjeaux Autrement ». C'est un choix qui leur a appartenu. Il va de soi que si une telle demande avait été formulée, elle aurait été traitée favorablement dans un souci d'équité entre les deux listes en présence. Sur ce point, Monsieur Gérard PICHERIT n'est pas en mesure d'apporter la moindre preuve de refus de notre part, et ne peut donc établir une différence de traitement nous incombant, en termes de locaux mis à disposition.

Cette information ne nous paraît donc pas de nature à remettre en cause le résultat.

- Monsieur Gérard PICHERIT indique ensuite que le jour du vote, la liste de Monsieur Eric FAUCHER n'a pas eu la possibilité de désigner d'assesseurs pour le scrutin du 15 mars, ni de désigner de délégué.

Effectivement, le jour du scrutin, nous n'avons pas accepté d'assesseurs ou de délégués présentés le jour même. Nous nous en sommes tenus aux dispositions prévues par le Code Electoral, à savoir l'article R 46 du code électoral qui prévoit que le candidat a jusqu'au 3ème jour avant le scrutin 18h pour déclarer auprès du secrétariat de mairie ses assesseurs et l'article R 47 du code électoral qui prévoit que le candidat a jusqu'au 3ème jour avant le scrutin 18h pour déclarer auprès du secrétariat de mairie son délégué.

Or nous n'avons reçu aucune demande à cette date (le jeudi 12 mars) de la part de la liste de Monsieur Eric FAUCHER. C'est donc à juste titre que nous n'avons pas validé la présence de délégués ou d'assesseurs supplémentaires le jour du scrutin.

Il est toutefois important de souligner plusieurs points :

- Dans le cadre de la préparation de la tenue du bureau de vote, il avait été demandé le 17 février à tous les élus en place (y compris les élus minoritaires et candidats de l'autre liste) de faire connaître leurs disponibilités.

- Ce tableau a été établi en tenant compte des souhaits formulés par les élus minoritaires, et a ensuite été communiqué à tous les élus concernés dont Monsieur Gérard PICHERIT, le 9 mars 2020.

- Sans qu'aucune demande n'ait été formulée, les élus minoritaires étaient présents sur trois des quatre créneaux de permanence établis, couvrant ainsi largement la journée de vote.

- Monsieur Gérard PICHERIT, comme il le souligne lui-même a été maire de 1995 à 2014, et n'ignorait pas à ce stade, du moins je l'espère, toutes les possibilités qui étaient offertes à sa liste, à savoir la désignation d'un délégué de liste ~~et~~ ou d'un assesseur, dans des délais impartis.

- Monsieur Jean-Paul PARROT avait été désigné par notre liste comme délégué de la liste « Pour aller plus loin », par un courrier du 10 mars 2020, reçu en mairie le 11 mars 2020. Sa présence dans le bureau de vote était donc régulière et elle est restée parfaitement neutre. Il n'était pas en position d'accueil, mais simplement d'observation.

Selon nous, il n'y a donc eu dans la désignation des assesseurs et délégués aucune irrégularité ou injustice mais la simple application de la loi.

Par ailleurs, je souligne avoir proposé à Monsieur Gérard PICHERIT, lorsqu'il a quitté son poste d'assesseur à 13h00, (et les autres assesseurs présents peuvent en témoigner) d'accueillir un membre de la liste « Eyjeaux Autrement » sur le seul créneau où aucun représentant d'élus minoritaires ou de la liste « Eyjeaux Autrement » n'était présent. Cette offre est restée sans suite.

Monsieur Gérard PICHERIT évoque ensuite le fait que les clés de l'urne ont été confiées à deux candidats de ma liste, et que aucun sympathisant ou représentant de sa liste n'était présent dans le bureau de vote une grande partie de l'après-midi.

Les deux clefs de l'urne, fermée le matin en présence de Monsieur Eric FAUCHER, ont été conservées l'une par moi-même, Président du bureau de vote et l'autre par un assesseur tiré au sort. Monsieur Eric FAUCHER n'étant pas assesseur, il ne pouvait se voir confier cette autre clé.

Sur ce point nous avons fait application de l'article L 63 du code électoral qui prévoit que le président du bureau de vote conserve une clé et l'autre est remise à un assesseur tiré au sort sur l'ensemble des assesseurs.

Selon nous, la répartition des clefs ne présente donc en soi aucune anomalie particulière.

Quant à l'absence d'élus ou représentants de l'opposition, sur une grande partie de l'après-midi, Monsieur Gérard PICHERIT était présent de 10h30 à 13h et Monsieur Jean-Louis BLANCHETON de 15h30 à 18h00 : elle ne pourrait donc être évoquée que de 13h à 15h30.

L'obligation de cette présence, si elle est souhaitable n'est pas prévue par le code électoral. Les dispositions des articles R42 à R44 du code électoral ont été au cas particulier parfaitement respectées.

Je rappelle ici le point évoqué au chapitre précédent, avec la proposition faite à Monsieur Gérard PICHERIT d'accueillir un membre de l'équipe « Eyjeaux Autrement » sur le créneau horaire 13h00-15h30, qui n'a pas été suivie d'effet.

Selon nous, il n'y a donc pas sur ce point non plus d'irrégularité de nature à remettre en cause la validité du scrutin.

Je terminerai ce mémoire en soulignant, que le contexte particulier lié au covid 19, m'avait fait présenter le samedi matin 14 mars à tous les assesseurs la configuration du bureau de vote et les recommandations à appliquer, à savoir un nombre limité de personnes présentes simultanément dans le bureau de vote. J'ai à cette occasion fait remarquer aux candidats de la liste « Eyjeaux Autrement » qu'ils n'avaient pas formulé de demande de délégué ni d'assesseurs, et je les ai invités à nous communiquer les noms de scrutateurs souhaités pour les opérations de dépouillement. Cette communication a été faite le samedi en fin de matinée, et les scrutateurs proposés ont été retenus et ont effectivement participé aux opérations de dépouillement.

Le comptage des bulletins de l'urne a été effectué par moi-même et par Monsieur Christian FAURE, élu minoritaire sortant et candidat sur la liste « Eyjeaux Autrement »

Parmi les scrutateurs se trouvaient deux candidats de la liste « Eyjeaux Autrement » (Mesdames Martine GROS et Martine LEMASSON) et deux autres électeurs, non membres de notre liste (Messieurs René GUINEBRETIERE et Joseph DEVOYON).

Les feuilles de pointage ont été signées sans remarques par les scrutateurs, et le procès-verbal a été signé sans remarque par le Président, les assesseurs, le secrétaire et le délégué validant ainsi le bon déroulement des opérations de vote.

Selon nous, au vu de l'ensemble de ces éléments, il n'apparaît aucune irrégularité qui serait de nature à remettre en cause la validité des opérations électorales du scrutin du 15 mars dernier sur la commune d'Eyjeaux.

Nous demandons donc le rejet de la requête déposée par Monsieur Gérard PICHERIT, et la validation définitive des opérations électorales du 15 mars dernier sur la commune d'Eyjeaux.

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LIMOGES**

N° 2000486

Elections municipales de la commune
d'Eyjeaux
(Scrutin du 15 mars 2020)

M. Gérard PICHERIT

Mme Manon Ballanger
Rapporteur

M. Pierre-Marie Houssais
Rapporteur public

Audience du 25 septembre 2020
Lecture du 29 septembre 2020

28-04
C

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le tribunal administratif de Limoges

(1^{ère} chambre)

Vu la procédure suivante :

Par une protestation, enregistrée le 24 mars 2020, M. Gérard Picherit demande au tribunal de procéder à l'annulation des opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 dans la commune d'Eyjeaux en vue de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Il soutient que :

- il lui a été difficile d'obtenir les documents réglementaires ; la liste électorale a dû être demandée à plusieurs reprises ;
- la dotation en étiquettes a été refusée à la liste « Eyjeaux autrement » ;
- la liste du maire sortant a utilisé les locaux de la mairie pour les réunions préparatoires aux élections ;
- la liste « Eyjeaux autrement » n'a pas eu la possibilité de désigner d'assesseur ni de délégué pour le scrutin du 15 mars 2020 ;
- les clés de l'urne ont été confiées à deux candidats de la liste « pour aller plus loin » ;
- ces irrégularités ont eu une influence sur la sincérité du scrutin.

Par un mémoire en défense, enregistré le 6 avril 2020, M. Jacques Roux, conclut au rejet de la requête.

Il soutient que les griefs soulevés par le requérant ne sont pas fondés.

Vu les autres pièces du dossier.

Vu :

- le code électoral ;
- le code de justice administrative.

Les parties ont été régulièrement averties du jour de l'audience.

Ont été entendus au cours de l'audience publique :

- le rapport de Mme Ballanger,
- les conclusions de M. Houssais, rapporteur public,
- et les observations de M. Picherit et de M. Barrière.

Considérant ce qui suit :

1. A l'issue du premier tour des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 dans la commune d'Eyjeaux (Haute-Vienne), la liste « Pour aller plus loin » conduite par M. Jacques Roux a remporté 296 voix face à la liste « Eyjeaux autrement » conduite par M. Eric Faucher qui a obtenu 287 voix. M. Picherit demande l'annulation du premier tour des élections.

Sur les conclusions aux fins d'annulation :

2. En premier lieu, aux termes de l'article 37 du code électoral : *« Tout électeur peut prendre communication et obtenir copie de la liste électorale de la commune à la mairie ou des listes électorales des communes du département à la préfecture, à la condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial. / Tout candidat et tout parti ou groupement politique peuvent prendre communication et obtenir copie de l'ensemble des listes électorales des communes du département auprès de la préfecture, à la condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial ».*

3. Il résulte de l'instruction que, suite aux demandes formulées par M. Eric Faucher, la liste électorale lui a été transmise par voie électronique le 30 janvier 2020, le 22 février 2020 et le 28 février 2020. Si M. Picherit soutient que cette liste était incomplète, il ne l'établit pas. Dans ces conditions, le grief doit être écarté.

4. En deuxième lieu, aux termes de l'article L. 52-8 du même code : *« (...) Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. (...) ».*

5. Si M. Picherit soutient que la mairie a refusé de procéder à l'impression des étiquettes au profit de la liste « Eyjeaux autrement », il ne résulte pas des dispositions précitées qu'elle y

était tenue. Dans ces conditions, et alors qu'il résulte de l'instruction que la liste « Pour aller plus loin » n'a pas bénéficié d'un tel service, le grief doit être écarté.

6. En troisième lieu, aux termes des dispositions de l'article L. 47 du code électoral : *« Les conditions dans lesquelles peuvent être tenues les réunions électorales sont fixées par la loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion et par la loi du 28 mars 1907 relative aux réunions publiques »*. Aux termes de l'article L. 2144-3 du code général des collectivités territoriales : *« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande (...) »*.

7. Si M. Picherit soutient que la liste « Pour aller plus loin » a tenu des réunions électorales dans les locaux de la mairie d'Eyjeaux et qu'elle s'y est réunie après les résultats, il ne résulte pas de l'instruction que la liste « Eyjeaux autrement » ait sollicité une telle utilisation ni que celle-ci lui ait été refusée. Par suite, le grief doit être écarté.

8. En quatrième lieu, aux termes de l'article R. 42 du code électoral : *« Chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs de la commune. (...) Deux membres du bureau au moins doivent être présents pendant tout le cours des opérations électorales. (...) »*. Aux termes de l'article R. 44 de ce code : *« Les assesseurs de chaque bureau sont désignés conformément aux dispositions ci-après : - chaque candidat, binôme de candidats ou chaque liste en présence a le droit de désigner un assesseur et un seul pris parmi les électeurs du département ; - des assesseurs supplémentaires peuvent être désignés par le maire parmi les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau puis, le cas échéant, parmi les électeurs de la commune. Le jour du scrutin, si, pour une cause quelconque, le nombre des assesseurs se trouve être inférieur à deux, les assesseurs manquants sont pris parmi les électeurs présents sachant lire et écrire le français, selon l'ordre de priorité suivant : l'électeur le plus âgé, puis l'électeur le plus jeune. (...) »*. Aux termes de l'article R. 46 du même code : *« Les nom, prénoms, date et lieu de naissance et adresse des assesseurs et de leurs suppléants désignés par les candidats, binômes de candidats ou listes en présence, ainsi que l'indication du bureau de vote auquel ils sont affectés, sont notifiés au maire au plus tard à dix-huit heures le troisième jour précédant le scrutin. Le maire délivre un récépissé de cette déclaration. Ce récépissé servira de titre et garantira les droits attachés à la qualité d'assesseur ou de suppléant. Le maire notifie les nom, prénoms, date et lieu de naissance et adresse des assesseurs et suppléants ainsi désignés au président de chaque bureau de vote intéressé, avant la constitution desdits bureaux. »*. L'article R. 47 du dit code dispose que : *« Chaque candidat, binôme de candidats ou liste de candidats a le droit d'exiger la présence en permanence dans chaque bureau de vote d'un délégué habilité à contrôler toutes les opérations électorales, dans les conditions fixées par le premier alinéa de l'article L. 67. Chaque candidat, binôme de candidats ou liste de candidats ne peut désigner qu'un seul délégué par bureau de vote. Un même délégué peut être habilité à exercer ce contrôle dans plusieurs bureaux de vote. Les délégués titulaires et suppléants doivent justifier, par la présentation de leur carte électorale, qu'ils sont électeurs dans le département où se déroule le scrutin. Les dispositions de l'article R. 46 concernant les assesseurs sont applicables aux délégués titulaires et suppléants visés au présent article. »*.

9. Si M. Picherit soutient que les candidats de la liste « Eyjeaux autrement » n'ont pas pu désigner d'assesseur ni de délégué, il n'établit pas qu'une telle demande ait été transmise à la mairie au plus tard le jeudi 12 mars 2020 à dix-huit heures en application des dispositions de l'article R. 47 du code électoral précitées.

10. En dernier lieu, aux termes de l'article L. 63 du code électoral : « *L'urne électorale est transparente. Cette urne n'ayant qu'une ouverture destinée à laisser passer l'enveloppe contenant le bulletin de vote doit, avant le commencement du scrutin, avoir été fermée à deux serrures dissemblables, dont les clefs restent, l'une entre les mains du président, l'autre entre les mains d'un assesseur tiré au sort parmi l'ensemble des assesseurs. (...)* ».

11. Si M. Picherit soutient que les clés de l'urne ont été confiées à deux candidats de la liste « Pour aller plus loin », il n'établit ni même n'allègue qu'une manipulation irrégulière de l'urne serait intervenue. Dans ces conditions, le grief doit être écarté.

12. Il résulte de ce qui précède que la protestation de M. Picherit doit être rejetée.

DECIDE :

Article 1^{er} : La protestation de M. Picherit est rejetée.

Article 2 : Le présent jugement sera notifié à M. Gérard Picherit, à M. Jean-Luc Barriere, à M. Jacques Roux, à Mme Véronique Cheptou, à Mme Annie Girault, à M. Christian Grenier, à Mme Anne Mallet, à M. Patrick Lagauterie, à Mme Gwendoline Binkowski-faubert, à M. Dominique Nouhaud, à Mme Clervie Jouanie, à M. Jean-Paul Parrot, à Mme Karine Moulinard, à M. Eric Faucher, à Mme Martine Gros et à M. Christian Faure. Copie en sera adressée au préfet de la Haute-Vienne.

Délibéré après l'audience du 25 septembre 2020 où siégeaient :

- M. Gensac, président,
- Mme Ballanger, conseillère,
- M. Martha, conseiller.

Lu en audience publique le 29 septembre 2020

La rapporteure,

Le président,

M. BALLANGER

P. GENSAC

Le greffier,

C. DESVAUX-MILOT

La République mande et ordonne
au préfet de la Haute-Vienne en ce qui le
concerne ou à tous huissiers de justice à ce
requis en ce qui concerne les voies de droit
commun contre les parties privées, de pourvoir
à l'exécution de la présente décision
Pour expédition conforme
Pour Le Greffier en Chef
Le Greffier

C. DESVAUX-MILOT

Location de salles et de matériel

Salle « La Grange » 120 personnes

- Pour les habitants de la commune:
Journée (salle seule) : 210 €
Cuisine: 50 €
Forfait week-end + cuisine: 300 €
Vaisselle: 0,50 €/ personne
- Pour les habitants hors commune:
Journée (salle seule) : 340 €
Cuisine: 100 €
Forfait week-end + cuisine: 500 €
Vaisselle: 1 €/ personne

Salle « multiservice »

- Pour les habitants de la commune:
Journée (salle seule) : 180€
Cuisine: 54€
Forfait week-end + cuisine: 270 €
Forfait week-end sans cuisine: 240 €
Vaisselle: 0,50 €/ personne
- Pour les habitants hors commune:
Journée (salle seule) : 252 €
Cuisine: 102 €
Forfait week-end + cuisine: 402 €
Forfait week-end sans cuisine: 324 €
Vaisselle: 1 €/ personne

Tentes de réception

Avec location de la salle

- Pour les habitants de la commune:
1 tente 8m x 5m : 150€
2 tentes 8m x 5 m : 300 €
- Pour les habitants d'autres communes:
1 tente 8m x 5m : 200€
2 tentes 8m x 5m : 400 €

Sans salle et sur territoire de la commune:

- 1 tente 8m x 5m : 200 €
- 2 tentes 8m x 5m : 400 €

Barnum

Location 25 € par barnum (3 disponibles de 3m x 4m)

Mobilier de plein air

Tables et bancs (80x100cm) : gratuit, uniquement pour les habitants de la commune.



Gobelets réutilisables

Afin d'encourager la limitation des déchets produits lors des manifestations, la municipalité dispose de gobelets réutilisables.

Ils sont mis à disposition des associations gratuitement par convention.

Les gobelets peuvent également être empruntés avec la vaisselle pour des manifestations privées.

N'hésitez plus à les demander!



Nous faisons appel au civisme de chacun pour respecter les locaux et matériels mis à disposition.

Nous rappelons que l'accès au Dojo n'est pas autorisé lors des locations de la salle. Les poubelles des bâtiments communaux sont réservées aux usagers : elles ne sont pas destinées à recevoir les déchets ou indésirables des habitants.

Vente de jus de pomme

Directement issu des pommes du verger cueillies par nos soins, le jus de pomme d'Eyejeux est pressé, mis en bouteille et pasteurisé par l'entreprise J.F. FAUCON
Vous pouvez en acheter à 2,50 € le litre en mairie.

Les infos pratiques

www.gites-de-france.com



Gîte Chabatz d'Entrar - Poulénat

Les offres d'hébergement



Gîte Saint Roch - Poulénat



Gîtes de France et Chambres d'Hôtes

Contact/Réservation gîtes de France de la Haute

Vienne :

Maison Régionale du Tourisme :

30 cours Gay-Lussac 87003 Limoges

Tél : 05 55 79 72 63/Fax : 05 55 10 88 61

E-mail : Gites-de-France-haute-vienne.fr



Gîte de Lathière



Chambres d'Hôtes - Lombardie

Nouveau parmi les gîtes de France:



Gîte à la ferme de Chantecaille

Gîte de 8 personnes
97 route de Laubaudie,
EYJEAUX
Tel - 07 82 81 61 91 -
www.ferme-de-chantecaille.fr
fermedechantecaille@gmail.com



Accueil des campings cars à la ferme de Chantecaille



Camping caristes adhérents de France Passion vous pouvez dès à présent séjourner à la ferme de Chantecaille.

Location toute l'année : Week-End, Semaine ou plus suivant disponibilité.

Contact : Mme Lagarde Annick

Tel : 05 55 06 24 49



Chalet - Les Justices

Les offres de transport

L'offre est assurée par 2 sociétés de transport: la STCLM (Société de Transport en Commun de Limoges Métropole) via la société Europ voyages qui exploite la ligne 31 et le service Télébus et par la RRTHV (Régie Régionale des Transports de la Haute Vienne) avec la ligne 9.

Pour les déplacements au sein de Limoges Métropole, les tarifs sont harmonisés et permettent les correspondances.

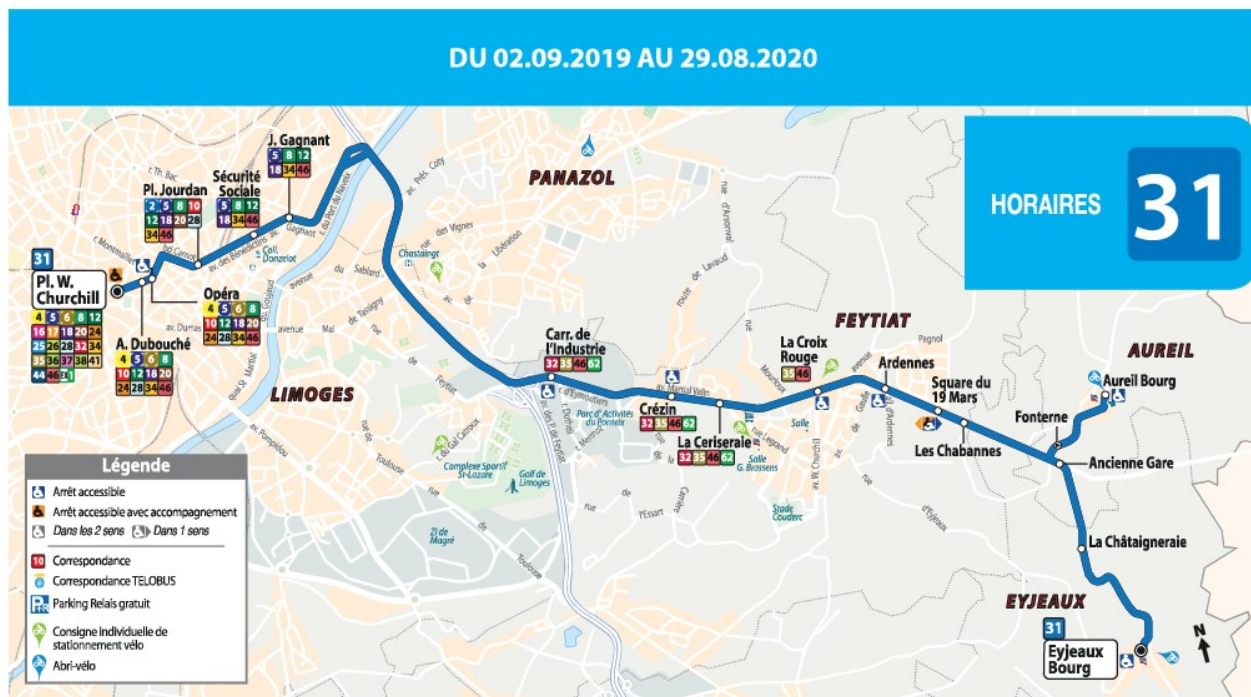
Depuis Eyjeaux et pour circuler sur le réseau de Limoges Métropole, vous pouvez donc utiliser le même titre de transport pour les différentes lignes.

Pour les plus sportifs, l'offre de transport sur l'agglomération de Limoges peut également être complétée par le V'LIM!

La location d'un vélo classique ou d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE), peut ainsi vous permettre de rejoindre les lignes de bus.

Pour laisser vos vélos en sécurité et protégés des intempéries, des abris, sites de stationnement individuels ou encore consignes à vélo maillent le territoire et sont à votre disposition.

Ligne 31 - STCLM



Circule du lundi au vendredi en période scolaire

31 JOUR ROUGE EYJEAUX Bourg → PI. W. Churchill

Eyjeaux Bourg	07:05
Ancienne Gare	07:09
Aureil Bourg	07:12
La Croix Rouge	07:18
Carr. de l'Industrie	07:21
J. Gagnant	07:27
Pl. Jourdan	07:30
Opéra	07:33
Pl. W. Churchill	07:36

31 JOUR ROUGE PI. W. Churchill → EYJEAUX Bourg

	a	b
Pl. W. Churchill	12:30	17:30 18:30
Opéra	12:33	17:33 18:33
Pl. Jourdan	12:36	17:37 18:37
J. Gagnant	12:40	17:41 18:41
Carr. de l'Industrie	12:46	17:47 18:47
La Croix Rouge	12:50	17:51 18:51
Aureil Bourg	12:57	17:58 18:58
Ancienne Gare	12:58	17:59 18:59
Eyjeaux Bourg	13:02	18:03 19:03

a Circule seulement le Mercredi
b Ne circule pas le Mercredi



Anne Girault

TRANSPORTS



LIGNE
09

HORAIRES

VALIDES DU 01/09/19 AU 31/08/20
sauf jours fériés

NEUVIC ENTIER - LIMOGES

	PÉRIODICITÉ	Toute l'année	
		N° de courses	Jours de Fonctionnement
		902	904
		Sauf D	Me
NEUVIC ENTIER	Bourg	6:30	13:37
CHÂTEAUNEUF LA FORÊT	Place Jean Monnet	6:32	13:40
	Pont la Prairie	6:33	13:41
	Julika	6:35	13:43
LINARDS	Champ de Foire	6:43	13:50
	Ribières Gagnoux	6:46	13:53
ST BONNET BRIANCE	Etang de Sivergnat	6:48	13:55
	Bourg	6:52	13:56
	Leycuras	6:56	14:00
ST PAUL	La violette	6:57	14:02
	Le Petit Chaleix	6:58	14:04
	Le Bourg	7:00	14:06
	La Croix Verte	7:02	14:08
	Arfeuille	7:04	14:10
EYJEAUX	Bourg	7:07	14:13
	La Châtaigneraie	7:08	14:15
FEYTIAT	Les Chabannes	7:12	14:22
	La Croix Rouge	7:13	14:25
	La Ceriseraie	7:14	14:27
	Crézin	7:15	14:28
	Carr.de l'Industrie	7:16	14:29
LIMOGES	Jean Gagnant	7:22	14:36
	CIEL	7:24	14:38
	Place Jourdan	7:26	14:40
	Opéra	7:29	14:43
	Place W. Churchill B	7:35	14:51

- Point d'arrêt de la région Nouvelle-Aquitaine
- Point d'arrêt de la Communauté d'agglomération Limoges-Métropole

Sauf D : circule tous les jours sauf le dimanche

Sauf indication contraire, les services ne fonctionnent pas les jours fériés

Horaires donnés à titre indicatif et susceptibles de modifications valables du 01/09/2019 au 31/08/2020. Sous réserve d'omissions ou d'erreurs typographiques.

Vous êtes tenus d'attacher votre ceinture dans les autocars et transports à la demande.



NOUVEAU
Les tarifs changent au 1^{er} janvier 2020 !
La Région Nouvelle-Aquitaine harmonise les tarifs de ses lignes routières interurbaines avec des prix identiques sur l'ensemble du territoire. Découvrez la nouvelle gamme tarifaire sur transport.nouvelle-aquitaine.fr



La Région vous transporte

RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE LIGNE

Régie Régionale des Transports de la Haute-Vienne :
05 55 10 31 00

transport.nouvelle-aquitaine.fr
Direction des Transports Routiers de Voyageurs de Limoges
05.55.45.57.80

TRANSPORTS



HORAIRES

VALIDES DU 01/09/19 AU 31/08/20
sauf jours fériés

LIMOGES - NEUVIC ENTIER

	PÉRIODICITÉ	Toute l'année	
		N° de courses	Jours de Fonctionnement
		901	905
		Me et S	Sauf SD
LIMOGES	Place W. Churchill A	12:20	18:14
	Opéra	12:24	18:18
	Place Jourdan	12:25	18:19
	CIEL	12:27	18:21
	Jean Gagnant	12:30	18:24
FEYTIAT	Carr.de l'Industrie	12:38	18:35
	Crézin	12:39	18:36
	La Ceriseraie	12:40	18:37
	La Croix Rouge	12:42	18:38
	Les Chabannes	12:45	18:41
EYJEAUX	La Châtaigneraie	12:53	18:47
	Bourg	12:55	18:49
ST PAUL	Arfeuille	12:58	18:54
	La Croix Verte	13:01	18:56
	Le bourg	13:03	18:59
	Le Petit Chaleix	13:04	19:04
	La violette	13:05	19:05
ST BONNET BRIANCE	Leycuras	13:07	19:06
	Bourg	13:08	19:08
	Etang de Sivergnat	13:19	19:09
LINARDS	Ribières Gagnoux	13:10	19:10
	Champ de Foire	13:12	19:12
CHÂTEAUNEUF LA FORÊT	Julika	13:14	19:18
	Pont la Prairie	13:16	19:20
	Place Jean Monnet	13:18	19:22
NEUVIC ENTIER	Bourg	13:23	19:27

La question du transport vous intéresse?

Rendez-vous sur le site <https://mobilites.limoges-metropole.fr/>, le nouveau site de Limoges Métropole Communauté Urbaine dédié à la mobilité.

Un site Internet qui permet de mieux identifier les enjeux, projets, et l'ambition de Limoges Métropole en matière de mobilité. Ce site internet a été imaginé pour intégrer les habitants du territoire à cette réflexion qui constitue un axe de travail majeur pour la jeune Communauté Urbaine.

Plusieurs projets ont d'ores et déjà été lancés par Limoges Métropole : le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le projet de réorganisation et de modernisation du réseau, le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), le franchissement de l'A20, le Pôle d'échange Multimodal de la Bastide et bien d'autres... Ils ont été imaginés pour à la fois améliorer le réseau de transports du territoire, favoriser les modes de déplacements doux, et permettre à tous les habitants d'accéder à une offre de transports à des tarifs attractifs.



TELOBUS - qu'est ce que c'est?

TELOBUS vous offre la possibilité d'accéder au réseau de transport urbain à partir d'un arrêt situé sur votre commune. Un véhicule affrété par la STCLM vient vous chercher à l'heure convenue (lors de la commande du transport) à l'arrêt le plus proche de chez vous et vous achemine jusqu'à l'arrêt de correspondance d'une ligne régulière.

Le service télabus d'Eyjeux rapproche donc 13 sites de la commune, des arrêts de correspondance de Feytiat (Place de l'Europe) et de Limoges (Pôle Saint Lazare) en empruntant le circuit de la ligne 31.

Ce service offre des horaires supplémentaires à ceux proposés par la ligne régulière puisque les transports sont proposés du lundi au samedi.

N'hésitez pas à vous inscrire pour pouvoir bénéficier de ce service. L'inscription au service est gratuite mais un formulaire d'inscription est demandé : vous pouvez le télécharger sur le site de la stclm (<http://www.stcl.fr/fr/telobus/9>) ou le demander en mairie.

La réservation du transport doit se faire la veille (jusqu'à 16h par téléphone auprès d'un opérateur ou jusqu'à 14h sur le site <http://transports.stcl.fr> avec vos identifiants délivrés après votre inscription) et vous pourrez utiliser les mêmes titres de transport que pour les lignes régulières.

TELOBUS - qu'est ce qui change?

Retour sur la réunion du 9 juillet 2020 concernant les offres de transport pour les lycéens :

Les familles ont sollicité une réunion pour mieux connaître les offres de transport pour les secteurs éloignés des lignes régulières 9 et 31 du centre bourg (ou de la châtaigneraie).

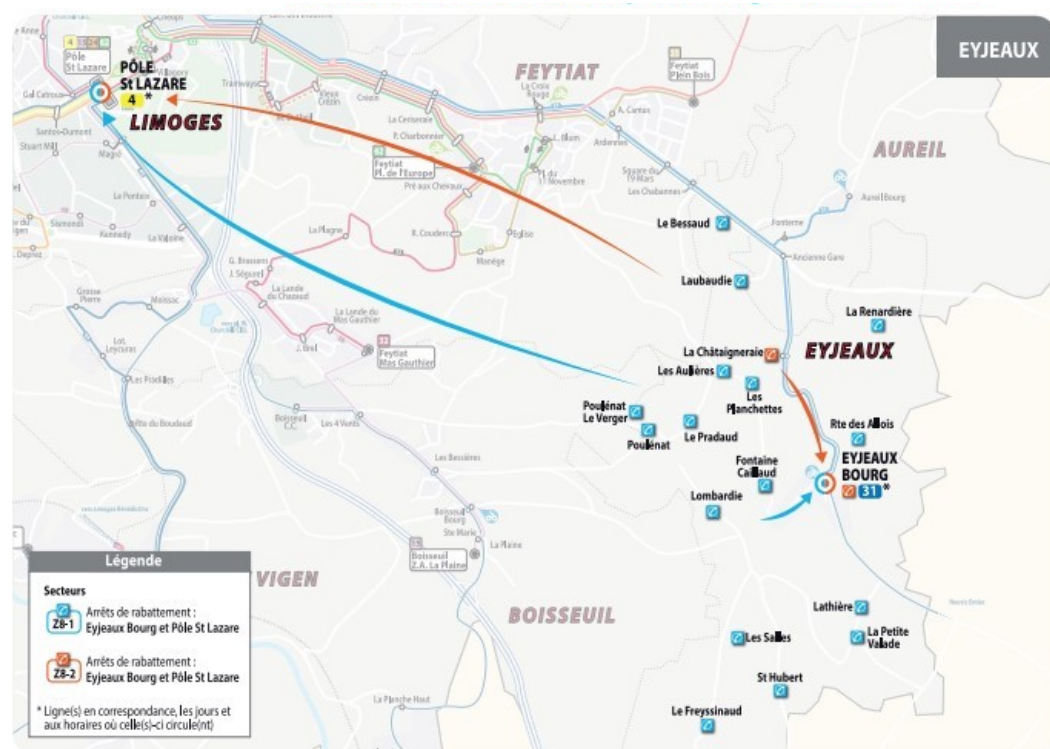
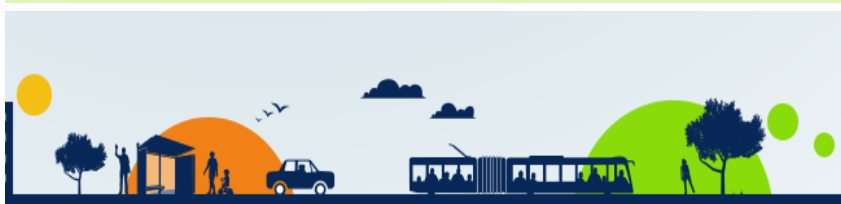
L'offre Télabus apparait, la plus adaptée aux besoins des familles et des lycéens en proposant des arrêts répartis sur l'ensemble du territoire communal.

L'équipe municipale encourage les jeunes à l'utiliser très régulièrement, afin d'encourager la création de nouveaux horaires.

En effet, au cours de précédent mandat, l'équipe municipale avait pu rencontrer les services de Limoges Métropole qui, de leur point de vu, faisait remonter la faible utilisation du service par les égaliens...

De nombreuses autres communes de la communauté urbaine ont exprimé leur besoin d'être mieux desservis, et depuis le 2 novembre, l'offre Télabus a su évoluer pour proposer des services élargis.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques concernant ces nouvelles propositions.



- Du lundi au samedi de 7h à 20h (hors jours fériés)
- **1 desserte toutes les heures * en période scolaire**
- La possibilité d'un rabattement vers la ligne 31(arrêt bourg)

*en heure pointe (6h-9h et 16h-19h), ce service est réservé aux lycéens et aux + de 16 ans.

N'hésitez pas à appeler le service pour plus de renseignements:

05 55 34 87 47

Les infos pratiques

Les artisans commerçants et prestataires de services

Attention ! Cette liste est non exhaustive. Des compléments à y apporter ? Merci de nous contacter.

Vous souhaitez proposer un petit article sur votre activité dans ce bulletin ? Vous faire connaître ? Cette espace est à vous. Contactez la Mairie d'Eyejeux : Commission Communication, par téléphone, e-mail, boîte aux lettres

Nom	Adresse	Contact	Prestations
BEAUTE ET BIEN-ETRE			
L'ART de PL' HAIR COIFFURE SYLVIE	Le Bourg 87220 Eyejeux	Tél : 05 55 09 16 59 LARTDEPLHAIR@ORANGE.FR	Coiffure
L'ONGLE CHIC	Le Bourg 87220 Eyejeux	06 13 31 40 47	Prothésiste Ongulaire
EFT Limoges 87 EmotionalFreedom Technique Sylvie Bonnet	20 rue de Lathière 87220 Eyejeux	06 71 58 72 64 http://eft-limoges87.e-monsite.com/pages/me-contacter.html	Thérapie Energétique Libération des émotions
CHAUDRONNERIE			
M.S.C.I Maintenance Serrurerie Chaudronnerie Industrielle SARL	Route de Laubaudie, 87220 Eyejeux	05 55 30 33 41 msci-riffaud@orange.fr	Serrurerie Chaudronnerie
CONCESSIONNAIRE DISTRIBUTEUR MATERIEL AGRICOLE			
REBEYROLLES Frères	La Châtaigneraie, 87220 Eyejeux	05 55 09 11 95 09 67 40 21 29	Concessionnaire Distributeur Matériel Agricole
COUTURE, REPARATIONS et RETOUCHES			
Elena Couture	5 Allée de la résidence l'Eveille 87220 Eyejeux	05 55 08 68 38 06 77 34 24 90 roche.elena@orange.fr	Couture, réparations, retouches.
ELECTRICITE PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION			
E.U.R.L FAUCHER F3E	10 Place de l'église 87220 Eyejeux	05 55 00 27 16 09 66 93 27 16 06 73 68 46 64 Eric.faucher-f3e@wanadoo.fr	Electricité, Alarme, Panneau solaire, Chauffage bois fioul gaz électrique, Pompe à chaleur, SAV climatisation, Plomberie sanitaire
FERRONNERIE			
BOMPEIX Serge	26 rte des Cornudes Pouleinat 87220 Eyejeux	05 55 06 93 71 06 74 95 07 86 Ferronneriebompeix.fr Serge.bompeix@orange.fr http://sergebompeix.com	Ferronnerie d'Art et Menuiseries

Les infos pratiques

BOMPEIX Métal Création	26 Rte des Cornudes Eyjeaux	06 62 14 12 71	Ferronnerie Métallerie
FLEURISTE			
AU COQ'LICOT	2 Place Ancien Lavoir, Eyjeaux	05 55 09 54 57	ARTISAN Fleuriste
GARAGE AUTOMOBILES REPARATIONS			
Garage Prédignac EUROREPAR	2 Place de l'Ancien Lavoir LE BOURG 87220 Eyjeaux	05 55 00 23 52 06 08 04 61 27 garage.predignac@orange.fr https://www.eurorepar.fr/ garage-predignac-eyjeaux	Réparations, Maintenance Automobile
LE PETIT MARCHÉ de L'AUTOMOBILE	48 Route de Laubaudie 87220 Eyjeaux	09 60 42 89 72 07 81 67 52 82 lepetitmarchedelautomobile@gmail.com https://www.facebook.com lepetitmarchedelautomobileeyjeaux	Agents, concessionnaires, distributeurs d'automobiles
LAVAGE AUTO A DOMICILE			
COSMETICAR Sylvain Roulet	21 allée du Pré La Vigne 87220 Eyjeaux	06 07 14 62 14 limoges@cosmeticar.fr	Nettoyage Automobile
MENUISERIE			
I.C.O.S Ent. Nélias Isolation Centre Ouest Service	Châtaigneraie 87220 Eyjeaux	Atelier bureaux : 05 55 00 29 46 09 82 12 93 75 www.icos-nelias-menuiserie.fr	Entreprise de menuiserie
MCCZ Coudert Georges	48 rue du Bourg Neuf 87220 Eyjeaux	05 55 00 27 95 georges.coudert83@orange.fr	Menuiserie- Charpente- Couverture- Zinguerie
G.A.E Agencement	Route Grand Bos, 87220 Eyjeaux	06 33 04 02 76 gomestufane@yahoo.fr	Travaux de menuiserie, d'agencement intérieur, Installation de cuisines...
NETTOYAGE DES BATIMENTS ET NETTOYAGE INDUSTRIEL			
PHILIBERT BASTIEN	La Chataigneraie 87220 Eyjeaux	05 55 00 23 45	Nettoyage Bâtiments et industriel
PEINTURE ET DECORATION			
FERRAND Brigitte		06 88 49 51 31 ferrandbrigitte@orange.fr	Artisan Peinture et Décoration

Les infos pratiques

PLATRERIE PEINTURE ISOLATION			
PEIXOTO DOMINGOS	51 La Valade 87220 Eyjeaux	05 55 09 04 05 06 87 49 71 71 Domingos.peixoto87@orange.fr	Entreprise de Plâtrerie, Peinture, Isolation
PLOMBERIE			
ID SERVICES	20 Route Lathière 87220 Eyjeaux	06 82 73 13 24 i.d.services@outlook.com	Plomberie.
BESOIN D' UN PRO ? Entreprise	Lombardie 87220 Eyjeaux	05 55 31 11 25 06 11 09 94 39	Dépannage, Installation, plomberie, chauffage, papier peint, peinture
PRODUCTEURS FERMIS VENTE DIRECTE			
FERME DE CHANTECAILLE <small>Sandrine et Julien Jeauffroy</small>	91 Route de Laubaudie, Chantecaille 87220	07 82 81 61 91 fermedechantecaille@gmail.com www.ferme-de-chantecaille.fr	Ventes de légumes, d'œufs et de poulet Prêt à cuire
LA FERME DES SALLES GAEC BONNAT	Les Salles 87220 Eyjeaux	06.27.09.66.98 lafermedessalles@orange.fr facebook.com/LaFermeDesSalles	Vente Directe de Produits Fermiers Viande en colis Bœuf-Agneau Poulet Prêt à cuire
RAMONAGE			
PHILIBERT Benoît	Rte de Saint Paul 87220 EYJEAUX	05 55 00 23 45	Ramonage
RESTAURANT TRAITEUR ACCOMPAGNATEUR D'EVENEMENTS			
LE CHEMIN	Laubaudie, 87220 Eyjeaux	06 98 17 25 26 lecheminsarl@hotmail.fr	Restaurant/Traiteur Accompagnateur d'Evènements
SERVICES MULTIPLES			
BOMPEIX PATRICE EURL	Lieu-dit Pouleinat 87220 Eyjeaux	05 55 06 92 48 06 21 44 11 78	Services Multiples Peinture Espaces Verts
TRANSPORT ROUTIER DE FRET INTERURBAIN			
Aurélien LEDON SARL	2 Impasse du Vieux Pouleinat , Eyjeaux	06 87 01 19 70	TRANSPORT ROUTIER de Fret Interurbain
TRAVAUX PUBLICS TERRASSEMENT			
NADAUD BORIS ENTREPRISE	1 Route de la Gare 87260St Hilaire Bonneval	T.P: 06 83 16 89 78 Maçonnerie: 06 71 81 50 66 boris.nadaud87@orange.fr	Terrassement, travaux publics, Maçonnerie, location d'engins avec chauffeur

Les Commerçants Ambulants :

Speedy KEBAB	Parking de la salle des fêtes Mercredi 18h-21h30	06 66 38 26 56	Kebabs, Panini
PIZZ'APPETIT	Place de l'Eglise Vendredi 18h-21h	06 11 17 79 09	Pizza
LE TOUR DU BOCAL	Livraison à domicile	Claire : 06 19 98 39 14 Gaëlle : 06 82 32 90 62	Epicerie

Focus sur les producteurs et la vente directe à Eyjeaux

Vente directe de viande De nos prairies à vos assiettes...



Nathalie et Alexandre, éleveurs sur la commune d'Eyjeaux, vous proposent des colis de viande de boeuf et d'agneau ainsi que des poulets prêts à cuire, disponibles uniquement sur commande. Nous vous accueillons à la ferme le vendredi de 17h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous joindre par téléphone au 06.27.09.66.98 ou par mail à l'adresse suivante : lafermedessalles@orange.fr.

N'hésitez pas à visiter également notre page Facebook.



Ferme de Chantecaille

Le 26 septembre dernier, la ferme de Chantecaille nous a ouvert ses portes !

Une belle occasion pour découvrir cette ferme permacole produisant du poulet, des légumes et des oeufs labellisés en agriculture biologique.

De nombreuses animations étaient au programme tout au long de la journée : visites guidées de la ferme, initiation à la relaxation sonore, histoires contées pour la famille mais aussi une initiation à la biodynamie.

Tous les producteurs de la nouvelle association « *Chantecaille & Compagnie* » étaient aussi présents lors d'un marché de producteurs. Nous avons pu rencontrer des producteurs engagés dans le respect de l'environnement et découvrir leurs produits (volailles, légumes, miel, jus de pommes, terrines, pain, fromages de chèvres, farines,...).

Nous retrouvons d'ailleurs tous ces produits dans la boutique de la ferme.



Produits « *chantecaille et compagnie* » - journée portes ouvertes

Contact : 07 82 81 61 91 ou fermedechantecaille@gmail.com

Adresse : Ferme de Chantecaille, 91 route de Laubaudie - 87220 EYJEAUX

Complément d'infos : www.ferme-de-chantecaille.fr

L'ADIL 87 : Un service public d'information sur le logement



Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...

Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile les personnes âgées ou handicapées : aides financières d'Action Logement, des Collectivités Locales, de l'ANAH, de la CAF, de la MSA, Certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...



28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30
www.adil87.org

DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

FNATH: Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés



**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE
de la HAUTE-VIENNE**

Malgré des problèmes de santé ayant nécessité une longue hospitalisation, Gaston CHATARD, Président de la section FNATH de Feytiat, (laquelle regroupe les communes d'Aureil, Boisseuil, Eyjeaux et Feytiat) a continué son action auprès de l'Association, soutenu par les membres du bureau. Cependant la tâche étant lourde et complexe, exigeant beaucoup de disponibilité, il souhaite alléger ses fonctions afin de recouvrer sa santé. Marie-Pierre AJUSTE, vice-présidente, le remplace pendant sa convalescence. L'ensemble du bureau lui souhaite un bon rétablissement et lui renouvelle son soutien.

Services de portage des repas



Présentation

Le Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile, des secteurs de Pierre Buffière et Saint Germain les Belles, est une association loi 1901 qui est administrée bénévolement par des élus délégués par le conseil municipal des communes adhérentes : Boisseuil, Château Chervix, Eyjeaux, Glanges, Magnac Bourg, Meuzac, Pierre Buffière, La Porcherie, Saint Bonnet Briance, Saint Genest sur Roselle, Saint Germain les Belles, Saint Hilaire Bonneval, Saint Paul, Saint Vitte sur Briance et Vicq sur Breuilh, un conseiller départemental de chaque secteur et une personne désignée et élue par les membres de l'assemblée Générale.

Fonctionnement

Le prix du repas est fixé à 7,90 € pour 2020 (Le service est compatible avec l'APA et l'aide sociale). Les repas sont préparés par l'EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) de Pierre Buffière et livrés par le personnel du SIPRAD. Lorsqu'une personne contacte le SIPRAD nous établissons ensemble, après une période d'essai, un contrat stipulant le régime éventuel du bénéficiaire et le nombre de repas souhaité par semaine. Mais rien n'est figé : il est toujours possible de changer d'avis, de diminuer ou augmenter la fréquence des livraisons. Lors du premier contact, nous notons les régimes éventuels et les aliments qui ne sont pas supportés par la personne qui sera livrée. Selon le besoin, cette livraison peut être ponctuelle (sortie d'hospitalisation...) ou permanente. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, ainsi qu'aux personnes convalescentes ou handicapées. Soucieux d'apporter un service de qualité, tous les deux ans un questionnaire anonyme est distribué afin de contrôler la satisfaction des bénéficiaires. Régulièrement la Présidente, ou un autre responsable de l'association, leur rend visite en suivant la tournée avec la livreuse tout en recueillant leurs impressions négatives ou positives. A l'occasion de son anniversaire un petit présent est porté au bénéficiaire ainsi qu'au moment des fêtes de fin d'année.

Gestion

Lors de l'assemblée Générale du 27 Aout 2020, le conseil d'administration et le bureau du SIPRAD ont été renouvelés.

- Les membres du Conseil d'Administration sont donc :
- Thierry LAFARGE conseiller départemental de secteur de Saint Germain les Belles
 - Jean Louis NOUHAUD conseiller départemental du secteur de Pierre Buffière
 - Nicole BERGER, Saint Paul
 - Isabelle BIESAGA, Saint Germain les Belles
 - Sylvie BRAUGE, Pierre Buffière
 - Marie José LEJEUNE, Saint Hilaire Bonneval
 - Anne MALLET, Eyjeaux
 - Christiane PAUZET, La Porcherie
 - Henriette PECOUT, Château Chervix
 - Jacqueline PREVOST, Saint Vitte sur Briance
 - Janine RUAUD, Meuzac
 - Eliane VERGNE, Saint Bonnet Briance

- Martine ASTIER

Et le nouveau bureau :

- Présidente : Martine ASTIER
- Vice-présidente : Janine RUAUD
- Trésorière : Sylvie BRAUGE
- Trésorière adjointe : Marie José LEJEUNE
- Secrétaire : Eliane VERGNE
- Secrétaire adjointe : Jacqueline PREVOST

Contact:

Astier Martine (Présidente) 06 03 22 04 74

A l'unanimité des membres, le treizième membre choisi par l'assemblée générale est attribué à



SIAP

Connaissez-vous le SIAEP ?

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Allois dont le siège se situe à la mairie de La Geneytouse regroupe six communes dont : Aureil, Eybouleuf, Eyjeaux, La Geneytouse, Saint-Paul et Saint-Bonnet-Briance, pour lesquelles il assure la mission de service public de distribution d'eau potable.

Le réseau du syndicat s'étend sur 250 Kms environ pour 2907 branchements et une consommation annuelle de 315398 m³ avec un rendement voisin de 80%. (Données 2019)

La production d'eau est assurée par trois captages, deux puits, un forage et deux interconnexions (avec Vienne-Briance-Gorre et Saint-Léonard-de-Noblat) qui fonctionnent dans les deux sens.

Un contrat d'affermage existe entre le SIAEP Maître d'ouvrage et un distributeur privé Miane & Vinatier (actuellement)

Le SIAEP finance les investissements: travaux de renforcement, renouvellement de conduites et ouvrages, déplacements et extensions de conduites, amélioration de la qualité sur le traitement et le suivi de fonctionnement.

Miane & Vinatier ayant en charge l'exploitation.

Il existe une convention d'achat d'eau à hauteur de 80 000 m³ passée en 2016 entre le SIAEP et le SVC (syndicat Vienne-Combade) afin de pallier les périodes de sécheresse, ou d'éventuels problèmes techniques sur un point de captage. Cette convention prend fin au 31/12/2020 et fera l'objet d'ici la fin de l'année 2020, de modi-

fications et de mises à jour avant sa reconstruction.

La commune d'Eyjeaux représente environ 20% des volumes d'eau distribués soit environ 63000 m³ pour 621 branchements en service (données 2019) soit en moyenne environ 101 m³ par branchement, en baisse de 9,26 %

Avec 4,55 % , Eyjeaux représente avec Eybouleuf le plus bas taux d'interventions sur le réseau.

Le réservoir des Allois a été nettoyé et désinfecté en avril 2019.

D'importants travaux de modernisation du réseau (sous-compteurs, télé-transmetteurs) ont été menés sur l'ensemble du réseau, ainsi que des moyens informatiques dédiés qui sont actuellement mis en place dans un espace réservé en mairie de La Geneytouse en vue de la gestion du réseau.

La montée en charge de la prise en compte des informations en provenance des compteurs de sectorisation répartis en différents points se fait de façon progressive, en fonction de l'avancement des travaux lorsque les armoires de communication deviennent opérationnelles.

Les données recueillies permettront entre autres choses, d'avoir des informations précises par secteurs sur les débits journaliers, débits horaires, la détection d'éventuelles fuites etc...

Nous reviendrons régulièrement vers vous au travers de nos moyens d'information afin d'enrichir au mieux vos connaissances sur ce sujet.



L'équipe municipale tient à saluer la mémoire de Séverine Savy Devoyon décédée au mois de janvier dernier.

Assistante maternelle à son domicile au « pré la vigne », Séverine était très appréciée pour ses qualités d'accueil, son écoute des enfants et de leur famille et sa grande disponibilité. Séverine participait toujours avec enthousiasme aux projets collectifs comme ce fut le cas lors de la création de l'aire de loisirs pour les enfants... Avec beaucoup de générosité, elle donnait de son temps à de nombreuses associations comme Farandole, face, Judo club etc et était toujours présente lors des manifestations du village (marché, dingo mobile, vide - grenier ...).



La commune a perdu une amie.



Les Assistantes Maternelles

COUTURAS Agnès

10 allée Le Pré La Vigne

05.55.00.21.43

JEANTON Caroline

Gris

07.62.65.58.79

JOUANIE Clervie

6 Allée des Cailles

05.87.41.66.00

LEBLOIS Florence

La Villatte

05.55.30.88.27

ROCHA CORREIA Annie

2 Allée du Pré La Vigne

05 .55.08.28.20 - 06 .19.91.25.84

Convention avec la micro crèche d'Aureil Une nouvelle offre de services pour les plus jeunes

Depuis le 1er janvier 2020, la commune d'Eyjeaux a signé une convention de partenariat avec la micro crèche d'Aureil « A petits pas » gérée par l'association parentale « MALOLA ». Cette structure hébergée dans des locaux fournis par la commune d'Aureil a une capacité d'accueil de 10 enfants.

4 Professionnelles de la petite enfance y encadrent les enfants (une Infirmière, une Auxiliaire de puériculture, une animatrice titulaire du CAP petite enfance et une éducatrice de jeunes enfants.

Elle peut recevoir 10 enfants simultanément et en 2019, ce sont au total 26 enfants issus de 24 familles qui ont été accueillis.

Cette convention permet aux Egalien(ne)s d'avoir un accès facilité à des places en micro crèche.

Vous pouvez donc solliciter cette structure si vous êtes en recherche d'une place en crèche et signaler que vous résidez sur la commune d'Eyjeaux. Les places sont bien entendu accordées dans la mesure des capacités d'accueil, et en fonction des disponibilités.

Ce partenariat se traduit par un examen prioritaire des demandes concernant des enfants d'Eyjeaux. Une participation financière de la commune calculée en fonction du nombre d'heures réalisées est ensuite versée à la structure. Les conditions tarifaires d'accueil sont identiques à celles des enfants de la commune d'Aureil.

Ainsi, une nouvelle offre est mise en place. Elle nous permettra de mesurer la pertinence du développement de ce type d'accueil pour les plus jeunes, soit en élargissant le champ d'application de ce type de convention avec nos voisins, soit en réfléchissant à de nouvelles structures.

Dans l'immédiat, il nous semble utile et opportun de pérenniser les structures existantes tout en élargissant l'offre d'accueil en direction des plus jeunes : notre avenir commence dès le plus jeune âge !



ALSH Boisseuil

Le centre accueille les enfants **de 3 à 11 ans** le mercredi et de 3 à 16 ans pendant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h30, sur réservation.

Les mercredis de classe, les enfants d'Eyjeaux disposent d'une navette qui les prend en charge à 12h00 pour les conduire à Boisseuil pour le déjeuner.

Il y a cette année, 83 enfants d'Eyjeaux inscrits, pour un effectif moyen entre 25 et 30 enfants chaque mercredi de classe et pendant les vacances scolaires

Renseignements sur alsh@mairie-boisseuil87.fr ou en appelant la mairie de Boisseuil au 05 55 06 91 06.

L'école Simone Veil



De gauche à droite : Mélanie Coupé , Virginie Letourneur (AESH), Geneviève Mosnier Thoumas (derrière, AESH), Florine Lemaire (GS-CP), Lydie Lyraud (CM1), Marie Laurence Gaumondie (MS-GS), Aurélie Beiller (CE1-CE2), Sandy Lancelle (AESH), Patricia Fleuret (AESH), Virginie Letrange (ULIS), Julien Levasseur (CM2), Sandrine Chevalier (AESH), François Faurel (AESH) , Aurélie Riancho (AESH, non présente sur la photo), et Aurélie Leblond (en encadré)

Mot des responsables Education et Jeunesse



Véronique Cheptou

Notre école compte 170 élèves répartis sur 8 classes car depuis la rentrée de septembre, nous avons une classe en plus.

La direction est assurée par Mme Lyraud. Les jours de décharge sont le mardi et le mercredi matin.

L'équipe enseignante se compose de la manière suivante :

Mme Mélanie Coupé (25 PS/MS), Mme Laurence Gaumondie (22 MS/GS), Mme Florine Lemaire (remplaçante de Mme Baumard) (22 GS/CP), Mme Aurélie Leblond (20 CE1), Mme Aurélie Beiller (21 CE2), Mme Virginie Létrange (12 ULIS), Mme Lydie Lyraud (25 CE2/CM1), Mr Levasseur (25 CM1/CM2).

Nous avons également l'aide de 7 AESH (Accompagnant des Elèves et Situation de Handicap) et de 3 ATSEM (Assistante territoriale spécialisée en école maternelle).

Suite aux évènements dramatiques du mois d'octobre, il est bon de se redire que l'école transmet avant tout aux enfants une liberté de penser et de s'exprimer. Lieu d'apprentissage de connaissances et de culture mais aussi lieu d'éveil à la conscience et au débat, c'est dans la confrontation aux autres et dans le respect de la liberté de conscience de chacun que les petits enfants d'aujourd'hui deviendront des citoyens de demain, éclairés et capable de construire un monde commun. Merci à tous les enseignants qui œuvrent chaque jour dans les classes pour faire vivre ces valeurs.

Solidarité intergénérationnelle :

L'association « côté fil côté cadre » a répondu favorablement à la demande de fabrication de masques pour les enfants de plus de 6 ans, faite par l'équipe enseignante. Soutenue par la municipalité, les couturières se sont mises au travail pour réaliser en un temps record environ 120 masques soit un par enfant. Une rencontre réunissant les adhérentes de l'association, les enseignants, les élus et les enfants va avoir lieu prochainement. Un masque sera remis individuellement à chaque enfant et ce sera l'occasion d'échanger autour de ce beau geste généreux et solidaire. Après s'être initié à la broderie, les enfants vont découvrir les talents de couturière de Geneviève, Solange, Christiane et Sandrine. Un grand merci à elles.

Les services communaux autour de l'école

Horaires de l'école

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h-8h50	7h-8h50	7h-8h50 12h-12h20	7h-8h50	7h-8h50
Horaire de classe	9h-12h 13h30-15h45	9h-12h 13h30-15h45	9h00-12h00	9h-12h 13h30-15h45	9h00-12h 13h30-15h45
ALSH	15h45-18h30	15h45-18h30	15h45-18h30	15h45-18h30	15h45-18h30
TAP	16h-17h 17h-18h	16h-17h 17h-18h	/	16h-17h 17h-18h	16h-17h

La garderie - l'ALSH

142 enfants inscrits avec un effectif moyen entre 50 et 70 enfants chaque soir.

Tarifs	Forfait mensuel : 33€
	Fréquentation occasionnelle : 2.35€

Le transport scolaire 35 enfants sont inscrits au car scolaire : deux circuits scolaires.

Matin départ de l'école 8h15 et arrivée 8h50

Soir : départ de l'école : 16h et dernier enfant déposé : 16h 35 environ.

Le service de transport scolaire de l'école d' Eyjeaux comprend deux circuits et est en totalité assuré par Limoges Métropole. Le transport vers l'ALSH le mercredi est intégralement pris en charge par la municipalité.

Le restaurant scolaire

160 enfants sont inscrits à la cantine et mangent chaque jour.

Horaires de chacun des services	Classes concernées	Tarifs
1 ^{er} service : 12h-12h45	Maternelle et CP	-Forfait mensuel : 34,50 € -Repas occasionnel : 5 €
2 nd service : 12h45 – 13h15	Classe de primaire et ULIS	-Emplois aidés : 2,50 €

La Semaine du Goût du 12 au 16 Octobre



a été l'occasion de proposer de nouvelles associations sucré / salé / épicé.

En cuisine, Yannick qui gère la confection de ses menus avait fait un délicieux

Potage de Navet aux pommes et au Curry, le Mardi un Filet de Saumon à la crème de Vanille a été servi aux enfants. Le jeudi des Lasagnes Chèvre/Poireaux Muscade et Moutarde ont réveillé les

papilles et le vendredi un Sauté de porc Duo Riz et Lentilles Corail

Vous pouvez retrouver la newsletter de Transgourmet sur le site de la mairie dans l'onglet Ecole Restauration Scolaire.

LES FRUITS SECS



Comme à notre habitude nous avons proposer une table du goût. Cette année les conditions sanitaires ne nous permettaient pas un étalage de produits mais nous n'avons pas renoncé et avons sous une

autre forme (distribution par les employées) fait découvrir aux enfants des classes les fruits secs : mangue, bananes, raisins, figes, cranberries...pauvres en graisse, riches en **Glucides, Vitamines A, E et PP** . L'abricot sec est le plus riche

en **potassium** et la banane séchée, en **magnésium**. La figue, quant à elle, est grande pourvoyeuse de **calcium**.



Ce fut aussi l'occasion de leur servir du jus de pommes du Verger Communal d'Eyjeaux.



Sandrine et Julien, sont toujours là pour enrichir la diversité et la qualité de nos menus avec leurs produits Bio issus de la ferme de Chantecaille.



Radis Daikin



Radis bleu d'Automne



Clervie Jouanie



L' école, une institution bien encadrée

Le conseil d'école

Instance principale de l'école, c'est un organe de concertation institutionnel doté :

- ♦ de compétences décisionnelles, il vote le règlement intérieur.
- ♦ d'un rôle de consultation : il donne son avis sur le rythme de la semaine scolaire, les projets d'école, les actions scolaires et périscolaires et tout ce qui touche à la vie de l'école.

Le conseil d'école présidé par la directrice de l'école réunit les enseignants, sept représentants des parents d'élèves titulaires (un par classe), monsieur le maire, l'adjointe à la commission « Education et Jeunesse » ainsi que deux DDEN, délégués départementaux de l'Education Nationale. Chaque membre titulaire a une voix. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Représentants des parents d'élèves pour l'année scolaire 2020-2021:

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 9 octobre. Une seule liste était présentée par les parents. Cette liste a été élue avec un taux de participation de 47,74 % au lieu de 34,93% l'an dernier et 37 % il y a deux ans. L'école comptait 243 électeurs inscrits sur la liste électorale, 116 ont voté.

Les candidats élus sont donc les suivants :
Mme BAZAUD,

M FABRY,
Mme GROSLIER BAFFLEUF,
Mme VACHER,
Mme VALEIX,
Mme CLUZEL,
Mme MARTY,
Mme JOURDE et
Mme RIGAL en tant que suppléante.

Le vote a eu lieu entièrement par correspondance comme cela avait été voté lors du premier conseil de l'année dernière.

Sécurité

Les élèves bien préparés aux gestes de sécurité : un nécessaire partenariat mairie / école

Durant l'année scolaire, trois exercices, incendie, intrusion et confinement sont obligatoires afin de préparer les enfants aux mesures de sécurité dans leur école.

Au cours de cette première période, ces trois exercices sécurité ont été réalisés avec tous les élèves de l'école et ont permis de vérifier l'efficacité et la bonne fonctionnalité du nouveau dispositif d'alarme centralisé et connecté, installé au printemps 2020 par l'entreprise SICLI pour un montant de 5273 euros. A chaque exercice, des élus étaient présents.

Afin de vérifier le dispositif d'évacuation de tous les élèves en cas de danger, une première visite de Monsieur Leclerc inspecteur « Santé et sécurité au travail » de l'Education Nationale a eu lieu le 2 octobre en présence de l'équipe enseignante et des élus de la commission « affaires scolaires ».

Une seconde réunion réunissant monsieur Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Monsieur Reymbaut, inspecteur de circonscription, l'équipe enseignante, le maire et des élus de la commission « Affaires scolaires » se tiendra mi-novembre afin de définir ensemble les suites et perspectives à envisager à partir du compte - rendu de la visite précédente.

L'équipe communale

10 employées œuvrent chaque jour de classe pour offrir des services de qualité :

- Le service garderie et ALSH (entretien des locaux compris) : Directeur : Florian Guy , Les animatrices : Agnès Bureau - Maddy Anger- Catherine Gros- Barrière - Marylène Foirest - Aline Bonnet - Cécile Soulat
- Le service restauration (entretien des locaux compris) : la confection du repas : Yannick Breton - Stéphanie Tavernier - Restauration et surveillance cour : Tous les personnels-
- Le service ménage des classes et des locaux communaux : Aline Bonnet - Marylène Foirest - Cécile Soulat (pour leur classe)- Patricia Begoin - Yannick Breton - Maddy Anger
- Le service « Accompagnement du car » : Personnel communal mis à disposition pour Limoges Métropole : Patricia Begoin - Yannick Breton.



De gauche à droite: saurez vous les reconnaître?

Patricia Begoin - Marylène Foirest - Maddy Anger - Stéphanie Tavernier - Yannick Breton - Cécile Soulat - Agnès Bureau - Aline Bonnet et Florian Guy. Parmi l'équipe également mais absente de la photo: Catherine Gros-Barrière

Le sens de l'accueil

Ecole d'Eyjeaux, le sens de l'accueil

En mars 2019, l'ouverture d'une nouvelle classe était décidée par l'Education Nationale, rendant nécessaire la construction d'une nouvelle salle.

Cette ouverture répondait à la fois à un besoin de réduction du nombre d'élèves par classe, et à une inclusion facilitée pour les élèves de l'ULIS

L'école Simone Veil d'Eyjeaux accueille en effet une ULIS (Unité localisée d'intégration scolaire) en son sein. Résultat d'un travail engagé depuis 1982 dans notre commune, qui accueille aussi l'IME René Bonnefond, géré par les PEP87.

Rapidement, la commune a répondu favorablement à ce projet, et a lancé les démarches auprès du cabinet OX architectes qui a pris en charge la maîtrise d'œuvre des travaux.

Cette dernière a été créée au sein de l'enceinte scolaire sous l'ancien préau attenant au réfectoire. En parallèle, le préau de la cour a été agrandi.



Ces opérations d'un coût de 167 000 euros HT ont pu être financées par la commune sur ses fonds propres et subventionnées par le Conseil Départemental à 20% et à 25% par l'Etat.



En janvier 2020 les locaux étaient opérationnels. La classe des CP, temporairement installée au préfabriqué à la rentrée de septembre 2019, a ainsi pu rejoindre ses nouveaux locaux, pour une courte période au cours du premier semestre 2020 du fait du confine-

ment. Il n'y a pas eu d'inauguration possible du fait des élections et de la crise sanitaire.

Alors petit retour sur cette

réalisation menée par le Cabinet OX Architecture à Couzeix. Une nouvelle salle et un nouveau préau font donc désormais partie du paysage de l'école Simone Veil à Eyjeaux. Les entreprises Flacassier SARL, Moreau et fils, Hervé Thermique, MF Varnier, Alibois, AVS, Perier Cabirol et AEL sont intervenues dans le cadre de ce chantier. L'entreprise de ferronnerie d'Eyjeaux S. Bompeix y est aussi intervenue. Restent des plantations extérieures pour apporter la touche finale à ce nouvel équipement.

Les élèves, enseignants et personnels y ont quant à eux déjà trouvé leurs marques...

Grâce à cette classe, malgré l'augmentation sensible du nombre d'élèves en cette rentrée 2020-2021, le nombre d'enfants par classe est resté globalement stable. Nous voyons donc à quel point cette construction facilite les enseignements.

Parallèlement, la commune a décidé d'investir dans l'accueil périscolaire en le structurant en ALSH, avec l'embauche d'un directeur et d'animateurs formés.

Le local préfabriqué, intérieurement rénové, après avoir accueilli les élèves pendant les travaux, est désormais affecté à l'accueil ALSH.

Ainsi, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire les enfants d'Eyjeaux ont bénéficié de locaux neufs ou rénovés permettant de réaliser un accueil de qualité.



Faire son miel... du confinement et des contraintes imposées !

Il est difficile de prévoir des sorties scolaires pour la fin de l'année scolaire.

Actuellement, toutes les sorties sont annulées, Aquapolis est fermé et les concerts JMF sont reportés au mois d'avril.

L'équipe enseignante envisage de faire « voyager » les enfants en mettant en place des projets pédagogiques avec les installations existantes à proximité de l'école. Ainsi, plusieurs enseignants envisagent un projet collectif autour des ruches de la communauté urbaine installée près du terrain d'entraînement du foot. La municipalité partenaire de ce projet va acheter des nouvelles ruches et des équipements pour les enfants. Du jardinage est également envisagé dans le jardin de la mairie.





Patrick Lagauterie

Le mot du coordonnateur de la commission association

Moment particulier de la vie associative, la réunion de rentrée organisée par la nouvelle municipalité s'est déroulée le 19 septembre. La parole était avant tout donnée aux associations pour échanger autour de leurs activités, leurs demandes particulières, leurs besoins en salle, et leur situation après une période très particulière au cours de laquelle le COVID aura mis les différentes activités et manifestations entre parenthèse.

Malgré cette saison en demie teinte, le dynamisme est toujours présent. En témoigne la volonté de relance qui se traduit par une reprise depuis la rentrée de la plupart des animations.

Seule l'association Contretemps dance a dû temporairement renoncer à proposer ses cours, il ne lui a en effet pas été possible de trouver un professeur disponible. Nous espérons tous leur retour prochain.

L'efficacité de l'opération « flyers » réalisée début septembre a été soulignée. Elle a permis un regroupement des documents et une distribution en seul lot. L'équipe enseignante a apprécié cette initiative. A renouveler en 2021. Merci aux associations pour leur participation.

La démarche préfectorale de déclaration des événements de plus de 10 personnes a été présentée. Elle est

exigée dans le cadre du renforcement des mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19.

La réunion a par ailleurs été l'occasion de faire le point sur l'ensemble des mesures actuellement en vigueur dans ce domaine (utilisation des vestiaires, des salles). Certaines fédérations (judo, foot) ont également transmis des directives.

Il a été proposé une opération de ramassage des pommes du verger conservatoire. Des bouteilles de jus pasteurisé ont été produites et sont à présent disponibles à prix coutant pour les associations intéressées.

Le tour de table a fait émerger quelques demandes qui seront prochainement instruites.

La dernière partie de ce rendez-vous était consacré au projet de salle associative. Après une première réunion sur le sujet en juillet, il s'agissait à présent de valider les besoins exprimés afin d'alimenter le futur cahier des charges. C'est à présent choses faite, et le projet va pouvoir poursuivre son déroulement.

Les associations seront étroitement associées aux prochaines étapes de l'affaire jusqu'à l'achèvement de la réalisation que nous espérons proche.

La réunion s'est terminée autour du pot de l'amitié tout en respectant les règles sanitaires, ce qui n'a pas empêché la poursuite des échanges dans la bonne humeur !

Patrick Lagauterie,
pour la commission association



FARANDOLE



L'association FARANDOLE, association des parents d'élèves de l'école Simone VEIL à Eyjeaux a renouvelé son bureau lors de son AG ordinaire qui s'est tenue vendredi 18 septembre 2020 à 20 h dans la convivialité.

Nous remercions chaleureusement Clervie JOUANNIE qui a quitté ses fonctions de trésorière et accueillons Catherine MARTY qui reprend ce rôle.

L'année 2019-2020 fut une année singulière au regard du contexte sanitaire. Malgré cela, l'association se félicite d'avoir pu renouveler quelques événements dont ceux très attendus par les élèves de l'école en période de Noël (photos avec le père Noël et spectacle pour les enfants de maternelles, CP, CE1 et une partie des élèves de l'ULIS et boum de Noël pour les plus grands).

De plus, la soirée festive et conviviale de février fut une réussite grâce aux bénévoles qui se sont portés volontaires pour nous aider à organiser cet événement et à la bonne humeur des participants venus en nombre.

Au delà de l'organisation d'événements spécifiques, les différentes opérations qui ont pu être menées à termes nous ont permis de participer financièrement aux actions de l'école à hauteur de 1050 euros.

Concernant l'année scolaire 2020-2021, l'opération sapins est

d'ores et déjà lancée !

Vos commandes sont à déposer dans la boîte aux lettres de FARANDOLE avant le 11 novembre 2020. Vous trouverez le bon de commande sur le site Internet de la mairie ou sur notre mur FACEBOOK. N'attendez plus.

Et pour les projets à venir, ils seront à organiser à la lumière du contexte sanitaire incertain que nous vivons actuellement. Aussi nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, d'identifier clairement les événements qui pourront se tenir. Néanmoins, les membres du Bureau sont soucieux de recueillir les idées et les envies que vous souhaiteriez partager.

Alors n'hésitez pas à nous contacter et exprimer vos idées, vos envies, vos attentes.

Déposez vos remarques, questions, idées dans la boîte aux lettres de l'association FARANDOLE (Située contre le portail principal de l'école au nom de FARANDOLE) ou par mail (Farandole-eyjeaux@hotmail.com) Ou encore par le biais de la page FACEBOOK de FARANDOLE.

Nous comptons sur votre participation et vous pouvez toujours adhérer à l'association. Le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur le site Internet de la mairie ou sur notre page FACEBOOK.



eyejeAUX

Association **Côté fil**
Côté cadre

Broderie traditionnelle,
Points comptés,
Patch, Trikot,
Encadrement...



Rencontre :

*1^{er} et 3^e mercredis du mois
20h 30*

Salle de réunion n°2 de la mairie

CONTACTS :

Geneviève **JOASSIM** : 05.55.00.26.08

Sandrine **JAUDINOT** : 05.55.10.21.39

Christiane **BONNAT** : 05.55.00.21.05

Solange **PEYROL** : 05.55.48.33.17



GYM TONIC

Restez en forme avec Gym'Tonic !

SAISON 2020-2021

Vous avez besoin de **décompresser** après votre journée de travail ? Vous souhaitez **gagner en souplesse et tonifier votre corps** ? Vous avez besoin de **renforcement musculaire** pour soulager des douleurs ou tout simplement vous **maintenir en forme** ?

Dans la **bonne humeur** et juste **à côté de chez vous**, l'association Gym'Tonic vous propose 2 activités, ouvertes à tous, pour vous aider à atteindre vos objectifs...

- **Cours d'activités Zen**

Ce cours s'inspire des techniques du **Yoga, Tai-chi et pilates**, en version fitness. Accessible à tous, ce cours permet d'améliorer la tonicité, de réduire le stress, de gagner en souplesse et en équilibre.



- **Cours de Body Sculpt**

Sur une musique rythmée, ce cours alterne des **exercices d'endurance et de cardio**, afin de se muscler et de brûler un maximum de calories. Les cours sont réalisés sous forme de chorégraphie ou d'enchaînements.



Nos coachs diplômés s'adaptent à tous les niveaux et proposent des alternatives pour permettre aux sportifs confirmés comme aux débutants de suivre les cours.

Planning des cours :

Activités / Jours	Mardi	Jeudi	Lieu
ZEN	20h30 à 21h30	19h30 à 20h30	La Grange - Eyjeaux
BODY SCULPT	/	20h30 à 21h30	La Grange - Eyjeaux

Tarifs annuels :

- 1 cours fixe / semaine : 65 €
- 1 cours au choix / semaine : 75 €
- 2 cours / semaine : 110 €

Premier cours gratuit – inscription possible toute l'année

Renseignements : 06 86 28 10 57 / eyjeaux.gymtonic@gmail.com <https://www.facebook.com/eyjeaux.gymtonic.71>





N° F.F.J.D.A. 19870490

JUDO CLUB D'EYJEAUX

JUDO CLUB D'EYJEAUX : RENDEZ VOUS LES MERCREDI SOIR !

Comme pour tous, club sportifs, associations et particuliers, la fin de la saison passée a été compliquée pour le club : annulation des cours, du repas, de la cérémonie de remise des grades, départ de notre professeur de self défense pendant l'été, report de l'assemblée générale... et cession de la partie école de judo au Racing Judo Limousin (afin de pérenniser cette activité pour les plus jeunes).

Il y avait de quoi devenir fou !

Cependant notre groupe a su rester soudé, se réunissant pendant l'été pour préparer une rentrée incertaine.

En septembre, nos démarches ont permis le lancement d'un cours de self défense loisir avec le recrutement d'un nouveau professeur diplômé. Ici pas de compétition ! Au programme des mercredis soir : tonification musculaire et apprentissage simple et ludique de l'auto défense dans une ambiance conviviale.

Nous reprendrons dès que la situation sanitaire le permettra et les portes du dojo seront ouvertes aux curieux désirant faire un ou deux cours d'essai. Ce nouveau confinement joue encore avec nos nerfs et nous oblige à prévoir une assemblée générale dématérialisée pour pouvoir élire le nouveau bureau et valider les différents changements de statut nécessaire à la continuité du club.

Du côté des enfants, le passage de relais avec le RJL s'est très bien passé ouvrant aux petits judokas de la commune une perspective de progression qui ne pouvait pas exister au sein de notre structure (stages, entraînements mutualisés, compétitions régionales...). Nous leurs souhaitons une reprise rapide et de s'épanouir sur les tapis. Ils sont entre de bonnes mains.

Enfin nous voulions rendre un hommage à notre trésorière Séverine Devoyon qui nous a quittés en début d'année. Sa présence, sa bonne humeur, son enthousiasme, son dynamisme, son amitié ont marqué le judo club comme les autres associations où elle a été membre ou dirigeante. Sa présence et ses rires nous manquent. Nous pensons à sa famille.

La fin de 2020 n'est guère meilleure que son début mais après la tempête le soleil revient toujours ! Nous nous retrouverons dès que cela sera possible pour continuer de faire vivre ces moments de partage et de bonne humeur ensemble.

Prenez soin de vous et des autres.

Pour tous renseignements : judoclubeyjeaux@gmail.com
Les mercredis de 19h à 20h45 de 14 à 77 ans !

Plus réveillées que jamais les Marmottes d'Eyjeaux !

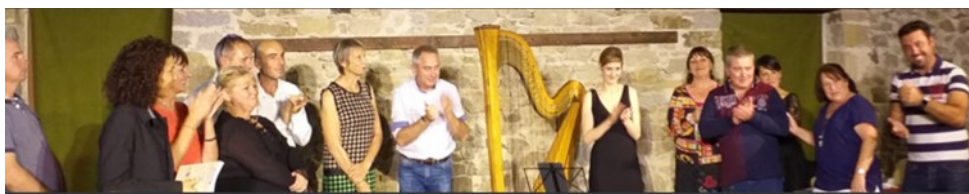
Les temps sont difficiles mais votre petite troupe de théâtre continue à travailler pour que la belle aventure se poursuive, avec l'espoir de vous réjouir bientôt avec nos prochaines propositions !

Avant de vous parler de l'avenir, revenons un peu sur les activités passées.

Les Marmottes ont donné 5 représentations de la pièce « L'ombre Sous la Pierre » dans différentes salles du département (St Paul, Oradour S/ Glane, Eymoutiers, Saint Just le Martel, Couzeix). Avec les 3 spectacles donnés à Eyjeaux, ce sont près de 800 spectateurs qui auront vu cette pièce. L'accueil a toujours été chaleureux et nous souhaitons poursuivre et élargir ces partenariats

La tournée s'est terminée en octobre 2019 sur les planches de la salle La Grange, là où elle avait commencé quelques mois plus tôt. Au lendemain de cette ultime représentation, les Marmottes vous ont proposé un spectacle mariant lecture de textes et musique, qui a ravi les 80 spectateurs présents.

Cécile Monsinjon, harpiste professionnelle, a magnifiquement accompagné la lecture des textes de Claude Moulin écrits avec talent et sensibilité sur les douleurs et les beautés de la vie.



Alexandre Pitout, accordéoniste, Sébastien aux lumières, Mauricette à la mise en scène ainsi que toutes les Marmottes participaient à ce moment de grâce et d'émotion.

Dans son désir de participer à la vie culturelle de la commune, notre association « Les marmottes se réveillent » a proposé depuis 4 ans des balades contées, une soirée jazz, un cabaret et un spectacle pour enfants, une chorale, et début 2020 le concert d'un artiste attachant et talentueux : Mangane. Une voix singulière, un jeu de guitare entre afro-blues et folk. Avec son percussionniste Salim, Mangane nous aura fait voyager bien au-delà de nos frontières, le temps d'une soirée chaleureuse et festive.

Une évasion bienvenue car peu après, nous avons dû toutes et tous gagner nos tanières pour un confinement qui nous a fait vivre, loin de nos vies d'avant, une période inédite et sûrement marquante.

Mais pas question pour autant de sombrer dans l'hibernation. Quelques mois avant l'arrivée de cet affreux virus, les marmottes s'étaient lancées dans la préparation de leur future pièce, « Le cercle de craie Caucasiens » de Bertolt Brecht. Un nouveau challenge et un nouveau registre pour notre troupe avec cette pièce pétrie d'émotions et de bon sens humaniste, à l'ambiance parfois sombre et grave.

Et demain...

Le confinement passé, les Marmottes ont décidé de changer provisoirement de projet pour tenter d'amener un peu de détente dans cette ambiance ressentie parfois, pour ne pas dire souvent, comme anxiogène.

Ainsi Mauricette, aidée par les improvisations et propositions des comédiennes et comédiens, a construit un canevas fait de saynètes où il est question d'amour, de ses promesses et de ses petites complications sur fond d'humour et de légèreté... Imaginez le soleil, la mer, les mouettes et une plage pour accueillir cet entrelacs de relations passionnées, décalées, quelquefois coquines mais toujours profondément humaines. On ne vous en dit pas plus, car le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour vous présenter la première de cette nouvelle aventure théâtrale originale le samedi 27 et le dimanche 28 mars 2021. Prenez date !

Aline, Claire, Dominique, Franck, Marie, Mauricette, Patrick, Sébastien, Sophie, Sylvie, Yannick, vous remerciant, public fidèle ou spectateur d'un soir, pour votre attention, votre bienveillance, vos encouragements, vos émotions, qui nous font avancer et nous donnent tant envie de revenir vers vous.

« Les Marmottes se Réveillent »



Et si vous vous détendiez aux sons d'un arbre de pluie, de fleurs de crécelle, d'une flûte amérindienne ou encore d'un pendule de cristal ?

C'est désormais possible à Eyjeaux, grâce à Christine MAISSA, une habitante de la commune qui vous propose depuis peu une activité de relaxation sonore.

Ses instruments intuitifs génèrent des vibrations ressenties dans tout le corps, notamment au niveau des points d'énergies. On peut transposer les effets ressentis aux cercles ondulatoires qui se forment lorsque l'on lance une pierre dans l'eau. Notre corps réagit d'autant plus qu'il est majoritairement constitué d'eau.

Allongé sur un tapis de sol, les yeux fermés, la relaxation sonore invite à un voyage intérieur tout en douceur.

Comme une caresse, les sons et les vibrations bercent vers un état de détente et de lâcher-prise.

Une séance collective dure entre 1h et 1h15 environ.

Dans un premier temps, une relaxation est guidée verbalement afin d'initier le relâchement du mental et du corps, de développer le calme et de réduire le flux des pensées.

Puis dans un second temps, les instruments viennent générer leur bienfait à tour de rôle, suivant le ressenti du moment présent.



Les premières séances commencent à trouver leur public : les participants ont pu bénéficier des bienfaits de ces techniques particulières de relaxation : détente musculaire, sentiment de bien-être, libération émotionnelle et énergétique, réduction du stress, ...

L'activité est accessible à partir de 7 ans et sans limite d'âge. Une formule pour les enfants, plus courte, est également possible. Et si vous le souhaitez, Christine vous accueillera à son domicile pour des séances individuelles.

En complément, une activité yoga est en cours de lancement.

Les tarifs d'une séance collective sont de 10 € pour l'activité de relaxation, et 20 € pour pratiquer relaxation et yoga.

Vous êtes intéressés ? Pour en savoir plus et prendre connaissance des dates des prochains rendez-vous, contactez Christine MAISSA au 06 69 71 40 85 ou sur son site Facebook « arc en son ciel » (<https://fb.me/e/24mVeZ6Uo>), elle vous fera partager sa passion pour cette activité et vous donnera certainement envie d'expérimenter ses séances aux douces sonorités relaxantes.

GVA - agrimouv'



Le Groupement de Vulgarisation Agricole Féminin (GVA) de Pierre-Buffière existe depuis 1976. Ce groupe intergénérationnel rassemble une trentaine d'adhérentes agricultrices, rurales ou retraitées. Cette association couvre 9 communes autour de Pierre-Buffière.

L'objectif de ce groupe est de créer de la convivialité et du lien sur le territoire, il nous permet d'échanger et de faire émerger entre autres des besoins en formations pour améliorer nos pratiques. Le fait d'être en groupe stimule l'envie de passer à l'action, nous entraîne et favorise la création de réseaux.

Chacune est libre de participer ou pas aux différentes activités proposées. Le GVA Féminin nous permet de co-exister et de se retrouver entre femmes, parfois accompagnées de nos enfants, pour échanger librement et sans jugement.

Avec l'appui de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne qui assure l'animation, la mise en œuvre de nos projets est facilitée.

Nous partageons aussi des activités que nous ne ferions pas seules. Nous découvrons ensemble la diversité patrimoniale, culturelle, artisanale et agricole de notre département. Le groupe nous permet aussi de rencontrer des collègues, de créer du réseau.

Marie, une adhérente du GVA a eu connaissance d'un concours et l'a proposé au groupe. Agri.mouv était un concours vidéo sur You Tube dont l'objectif était de mettre en avant les actions des groupes d'agriculteurs ou agricultrices conduites ou accompagnées par une chambre d'agriculture. Les vidéos ont été mises en ligne et les 3 gagnantes ont été celles qui ont eu le plus de vues.

Les résultats ont été annoncés au Salon de l'Agriculture le 27 février 2020 à 11h sur le stand de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture).

Les adhérentes ont été inspirées pour créer cette vidéo en moins d'un mois. Chacune avec ses compétences a contribué à l'aboutissement de ce projet dans la joie et la bonne humeur.

Ensuite, chaque membre du groupe a relayé la vidéo auprès de ses connaissances personnelles et professionnelles afin de les inviter à la visionner et la partager pour obtenir un maximum de vues possibles. Cette expérience très enrichissante a été un moment d'évasion, une petite pointe de folie dans le quotidien.

Les agricultrices du GVA Féminin de Pierre-Buffière se sont formées avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne aux médecines alternatives en élevage : homéopathie, aromathérapie et ostéopathie. Aussi, elles ont réalisé une vidéo pour mettre en avant cette action qui leur a permis de raisonner différemment le sanitaire sur leurs exploitations.

La vidéo « A nos Limousines...Soigner au naturel » réalisé par les agricultrices du GVA Féminin de Pierre-Buffière est arrivée en tête du concours avec plus de 11 000 vues.

C'est ainsi qu'une journée au Salon de l'Agriculture pour la remise du premier prix vint clôturer cette aventure.

100 ans M. Faucher



100 ans, c'est 100 printemps !

Mardi 22 septembre, Jacques Roux le Maire de la commune d'Eyjeaux, des membres du Conseil Municipal, Georges et Daniel, des voisins très présents, Jennifer, son auxiliaire de vie de l'A DOM et Eliane Vergne, responsable du SIPRAD (Service intercommunal de portage de repas à domicile), se sont retrouvés autour d'André Faucher pour fêter son centième anniversaire.

Heureux de ce moment de convivialité, André, doyen de la commune d'Eyjeaux a trinqué avec tous et a ravi son auditoire de quelques souvenirs.

André Faucher est né le 22 septembre 1920, à quelques kilomètres d'Eyjeaux, au lieu-dit Le Puy Moret à Saint-Hilaire-Bonneval. Aîné d'une famille de 6 enfants, ses parents ont une exploitation agricole. Il va à l'école de Saint-Hilaire-Bonneval où il obtiendra son certificat d'étude.

Préférant l'engagement militaire aux travaux de la ferme, il rejoindra l'armée avant de passer le concours de la police qu'il obtiendra avec succès. Il effectuera une grande partie de sa carrière au commissariat central situé carrefour Tourny à Limoges.

Il se marie en décembre 1943 et devient père de famille. En 1956, Le couple fait partie des premiers habitants de la cité la Bastide et aménage dans un logement confortable et moderne pour l'époque. André vient souvent à Eyjeaux car ses beaux-parents y vivent. En 1975, à la retraite d'André, le couple vient s'installer dans une maison de famille située dans le bourg d'Eyjeaux. Bon cuisinier, André se passionne également pour le jardinage et la greffe des arbres. Aujourd'hui, Il vit toujours dans un logement situé dans le bourg. Il bénéficie d'aides pour le quotidien.

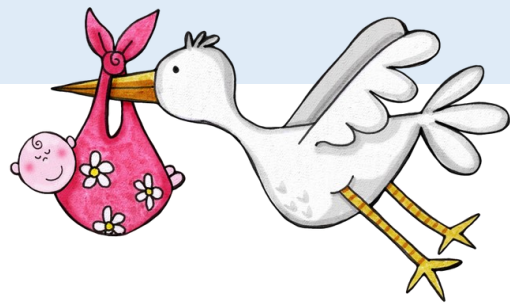
Il se décrit chanceux et ayant eu une vie agréable. Il est toujours curieux, écoute les informations et a toujours un avis sur l'actualité. Il aime bavarder avec ceux qui lui rendent visite.

Venir s'asseoir à sa table, c'est revisiter l'histoire de notre pays, celle de notre village et de ses habitants.

Merci André de nous transmettre toute votre connaissance.

Bon anniversaire et bonne route !

Etat civil



Naissances

HUMPHREYS Aaron, Maël	19/10/2019	4, Allée des Perdrix
BARBIER Shawn	11/10/2019	7 allée résidence Léveillé
HENNION Mya, Maryline, Patricia	02/01/2020	9, impasse des noisetiers
BENOIT Hugo	03/02/2020	3, chemin du Moussan
DETIVAUD Maëlys, Augustine	26/02/2020	54, allée des Petits Bos
DUCOURET LEDUC Gabin, Clovis	04/03/2020	46E, route de Feytiat
DOLLEY Gabriel	30/03/2020	57, la Valade
VERGNOUX Anaë	23/05/2020	25, allée de la Villatte
BOURGEIX Rose	02/10/2020	20, route du Bos Vieux



Mariages

GIMENO Brice et FIEGL Hannah, Lucia, Lieselotte	14/12/2019	7, route des Aulnes
ROMEO Dimitri, Julien et VOUDON Sabrina	04/07/2020	7, allée des Perdrix
DEHEDIN Alexandre Alain, et BONNET Angélique, Béatrice Jacques, Marie, Saint-Ange Maurice LE CORRE et Violaine, Dorothée, Françoise DESMULLIER	29/08/2020	17 allée des Cardinaux
	29/08/2020	1, quai d'Austerlitz - Paris

Décès



BERGER Josette, Françoise	04/01/2020	13 Lot. Le Pré la Vigne	66 ans	Limoges
SAVY Séverine	12/01/2020	27 Lot. Le Pré la Vigne	46 ans	Limoges
CRUVEILHER Marie, Lucie	06/03/2020	Poulénat	86 ans	Limoges
LEBLOIS Jean	01/07/2020	23, La Villatte	88 ans	Limoges
MEYRAT Robert, René	31/08/2020	160, route de Saint-Paul	82 ans	Limoges
VILREALES Apolinaria	28/09/2020	50 allée de la Villatte	93 ans	Eyjeaux
BORDENAVE Jeanne, Henriette	08/10/2020	Le bourg	84 ans	Limoges
GOUPY Jean-François, Marie, Daniel	25/10/2020	Poulénat	76 ans	Limoges

MAIRIE

7 place de l'Eglise 87220 Eyjeaux
Permanence de M. le Maire, Mmes et Mrs les adjoints : sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Tél : 05-55-00-27-81

E-mail : mairie.eyjeaux@orange.fr

http: //www.eyjeaux.com

Heures d'ouverture de la Mairie

Tous les matins du lundi au samedi: 8h30 à 12h30
Et Lundi et vendredi : 14h00 à 17h30

SERVICE NATIONAL

Le recensement est obligatoire à 16 ans pour les garçons et les filles.

Ils doivent se faire inscrire à la Mairie de leur domicile dans le courant du mois de leur anniversaire.

BIBLIOTHEQUE

Prêt gratuit de livres par l'intermédiaire du dépôt du Bibliobus (Bibliothèque itinérante du Conseil Départemental) sans droit d'inscription et aux heures d'ouverture de la Mairie. Réservation possible en Mairie.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Patricia CHABROUX recevra à la Mairie d'EYJEAUX le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 9h00 à 12h00, avec rendez-vous.

Prise de rendez-vous souhaitable au préalable à la Maison de la solidarité:

32 rue Domnolet Lafarge LIMOGES

Tel : 05 55 30 09 90

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

L'assistante sociale vous accueille à la MSA impasse Sainte Claire ou rend visite à domicile sur rendez-vous.

Tél : 05-55-49-87-43

RÉFÉRENT AUTONOMIE PERSONNES ÂGÉES

Mme Aurélie MARTIN : 05 55 45 13 45

CURÉ DE LA PAROISSE

Presbytère: 05 55 00 61 45 :

Père Michel LATERAS

Curé modérateur de la paroisse Saint Jean Baptiste assurant une permanence le jeudi en journée complète 06.70.10.48.88

ou : 06-87-06-66-87

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Accueil de la clientèle : S.I.A.E.P. des Allois
Mairie 87400 LA GENEYTOUSE

Tél : 05-55-09-70-12

Renseignements techniques : Ets MIANE et VINATIER
ZI de Beauregard 19100 Brive

Dépannage 24h/24 TEL : 05-55-86-01-61

COLLECTE DES DECHETS

N° Vert 0800 86 11 11

BACS VERTS tous les vendredis matin

BACS JAUNES (ex bacs bleus) le mardi matin
Des semaines impaires

Encombrants ménagers

2^e mardi de mars et septembre
Se faire inscrire en Mairie 10 jours avant.

DECHÈTERIES

Les habitants d'Eyjeaux ont accès aux déchèteries communales suivantes :

EYJEAUX

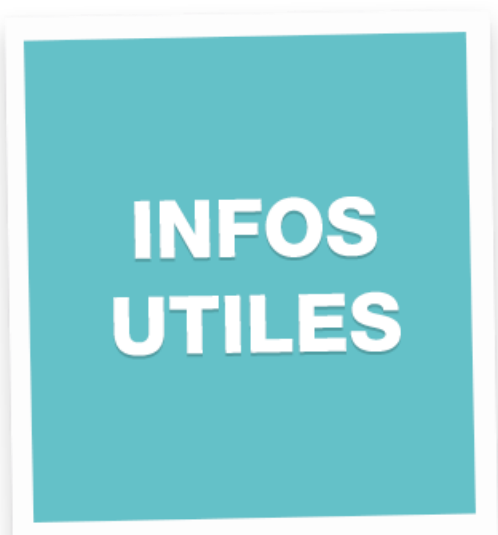
(Ouverte mardi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00)

Tél : 05-55-30-42-55

- Déchèterie Kennedy : avenue du Président Kennedy
- Zone industrielle Nord : Rue Philippe Lebon
- Landouge : Rue du Cavou

Une carte d'accès est obligatoire pour pénétrer sur le site.

Elle est délivrée gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer etc...) et d'un justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport).

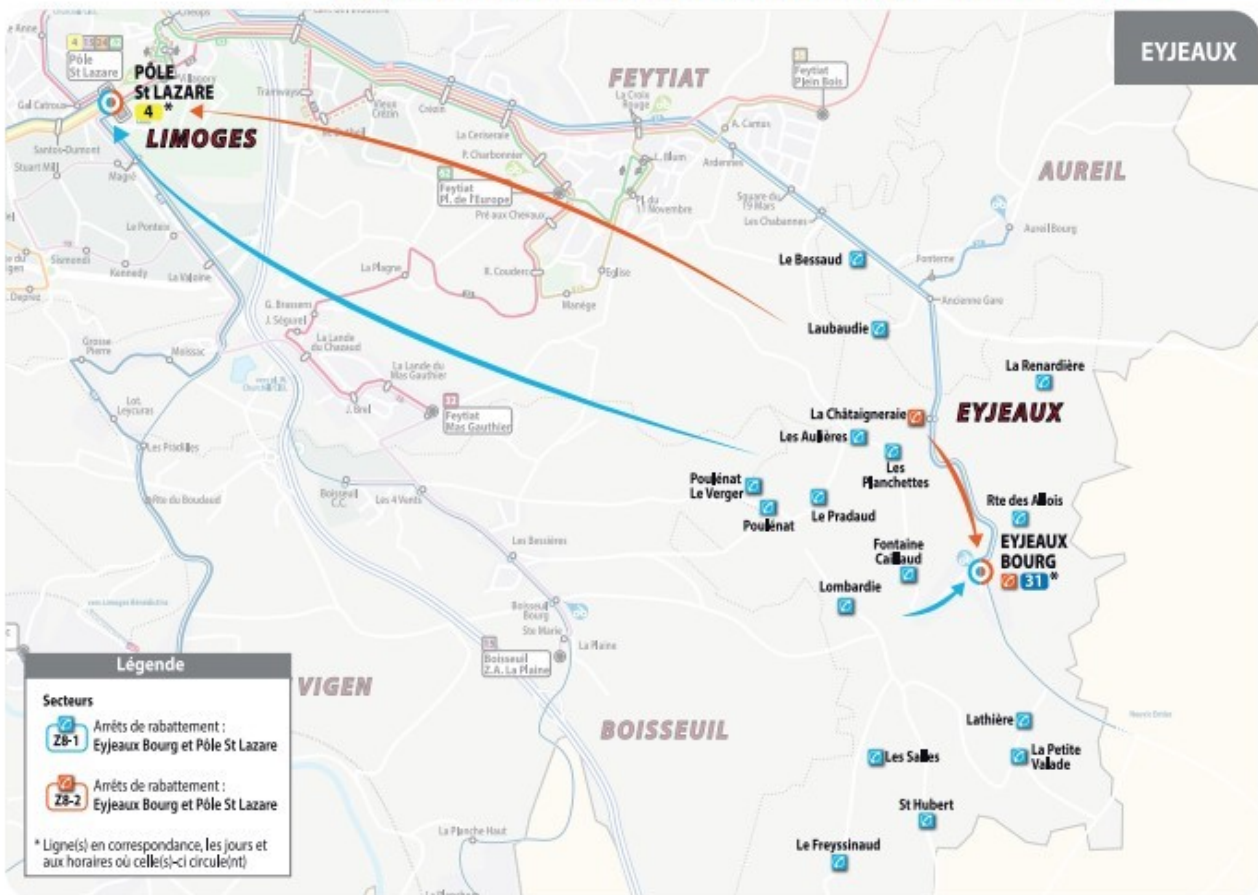


Nouveau: davantage de transport pour Eyjeaux

Découvrir également en page intérieure

**VOTRE SERVICE
DE TRANSPORT À LA DEMANDE
DU LUNDI AU SAMEDI DE 7H À 20H (hors jours fériés)**

1 dessert toutes les heures en période rouge = période scolaire



**Ce service est complémentaire aux lignes régulières du réseau TCL
et aux services scolaires de Limoges Métropole*.**

Il est accessible aux tarifs TCL**.

En heure de pointe (6h-9h / 12h-14h / 16h-19h), il est réservé aux personnes de plus de 16 ans,

Toutes les informations au 05 55 34 87 47

et aux lycéens.